

Le 26 juin 2018  
À Saint-Genis-Laval,

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018

#### PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Philippe MASSON (à partir du point 7), Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Pascale ROTIVEL (à partir du point 2), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

#### EXCUSÉS

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON (jusqu'au point 7), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

#### POUVOIRS

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à Bernard GUEDON, Lucienne DAUTREY à Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 7), Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

G.COULLIER procède à l'appel nominal.

**M. le MAIRE.**- « *Le quorum est atteint. Nous pouvons délibérer. Je vous propose d'examiner l'ordre du jour.* »

## **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2018.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat général.

## **2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Compte-rendu des décisions n° 2018-006 à n° 2018-012

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
<b>2018-006</b>	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un emplacement parc de la Maison des Champs en vue de l'implantation d'une Give Box au profit de l'association ECOCLICOT du 7 juillet 2016	L'association ECOCLICOT utilise une partie de terrain nu situé parc de la Maison des Champs pour sa « Give Box » depuis le 16 septembre 2016. La présente décision porte sur le prolongement jusqu'au 2 mars 2019 de la convention d'occupation temporaire au regard du bilan positif du projet et de la bonne tenue de la give box .
<b>2018-007</b>	Acceptation indemnisation Sinistre vitrage gendarmerie du 19 juillet 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 423,07 € de la SMACL pour le sinistre du vitrage brisé à la gendarmerie de Saint-Genis-Laval en 2017.
<b>2018-008</b>	Acceptation indemnisation Sinistre skydôme médiathèque B612 du 06 juin 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 669,17 € de la SMACL pour le sinistre du skydôme de la médiathèque B612 endommagé le 06 juin 2017.
<b>2018-009</b>	Acceptation indemnisation Sinistre vitrages gymnase Giono du 25 octobre 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 7758,94 € de la SMACL pour le sinistre des vitrages brisés au gymnase Giono le 25 octobre 2017.
<b>2018-010</b>	Acceptation indemnisation Sinistre main courante rampe d'escalier hôtel de ville du 22 décembre 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 702 € de la SMACL pour le sinistre de la main courante de la rampe d'escalier menant à l'hôtel de ville endommagée le 22 décembre 2017.
<b>2018-011</b>	Acceptation indemnisation Sinistre vitrages Maison des champs du 28 juillet 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 3 159,89 € de la SMACL pour le sinistre des vitrages endommagés à la Maison des champs le 28 juillet 2017.
<b>2018-012</b>	Acceptation indemnisation Sinistre vitrages gymnase Giono du 11 juin 2017	La décision porte sur l'indemnisation de 792,48 € de la SMACL pour le sinistre des vitrages endommagés au gymnase Giono le 11 juin 2017.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2018-006 à 2018-012 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

**B. PIERONI.**- « *Nous constatons beaucoup d'actes de vandalisme dans la commune et nous souhaiterions donc savoir si la SMACL rembourse la totalité ou si une franchise est retenue ? Auquel cas, pourriez-vous nous en indiquer le montant ? Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si des mesures ont été prises pour protéger les biens, ces actes de petite délinquance étant malheureusement coutumiers.* »

**M. le MAIRE.**- « *Nous accueillons les deux référents de la police qui assurent la sécurité quotidienne. Ils étaient déjà présents au précédent Conseil Municipal. Bienvenue Messieurs. Nous avons déjà eu l'occasion de nous rencontrer au collège Giono pour la sécurisation avec la police municipale de la course des collégiens pour la lutte contre la faim. Merci à vous.*

*Les dates liées à ces remboursements d'assurance sont très échelonnées et remontent à la période 2017. Elles ne sont pas si nombreuses. Chaque dégradation est prise en compte par l'assurance du tiers qui est identifié. Quand il ne l'est pas, la dégradation est prise en compte par la SMACL. Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre de la discussion du contrat que nous avons avec eux.*

*Concernant les franchises, tout dépend du type de dommage. Nous vous répondrons en vous donnant les tranches. Sur les vitrages, il n'y a pas de franchise car on ne serait pas souvent remboursé».*

(Arrivée de Mme ROTIVEL à 19 h 11)

**B. PIERONI.**- « *J'avais également demandé si des mesures avaient été prises pour protéger les biens.* »

**M. le MAIRE.**- « *Des mesures sont toujours prises pour protéger les biens. Nous avons étendu la télésurveillance à Giono et à Guilloux de mémoire. Ces deux équipements n'étaient pas pourvus de télésurveillance. Il y a fréquemment des rondes de la gendarmerie et de la police municipale. On ne peut pas être derrière chacun des équipements en permanence, 24H/24. Le secteur Guilloux fait l'objet d'une surveillance rapprochée.* »

- **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES** -

### **3 - URBANISME**

**PLU-H : complément à l'avis émis sur l'arrêt de projet**

**Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE**

#### **1 - Chronologie : rappel**

La Métropole de Lyon élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le plan local d'urbanisme (PLU).

Par délibération n°2012-2934 du 16 avril 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit la révision du PLU sur le territoire de la Communauté urbaine et a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable définies en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Au regard de l'extension de son périmètre à Quincieux, le Conseil de la Métropole a, à nouveau, délibéré le 11 mai 2015 pour réaffirmer les objectifs poursuivis y compris sur la Commune de Quincieux, rappeler les modalités de la concertation ainsi que leur poursuite sur tout le territoire de la Métropole de Lyon, y compris la Commune de Quincieux, et a arrêté les modalités de la collaboration entre la Métropole de Lyon et les communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du PLU-H.

De même, ont été débattues les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en prenant en compte le territoire de la Commune de Quincieux.

Ce débat a également eu lieu, en application de la réglementation au sein des conseils municipaux des 59 Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon et des 9 conseils d'arrondissement de la Ville de Lyon. Pour la Ville de Saint-Genis-Laval, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLU-H le 26 septembre 2013 et le 21 décembre 2015.

## **2 - L'arrêt de projet**

Par délibération n°2017-2008 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le **bilan de la concertation**.

Par délibération n°2017-2009 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le **projet de révision du PLU-H**.

Conformément à l'article L5215-20 du Code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal a émis, le 12 décembre 2017, **un avis favorable sur le projet avec des observations**.

Par délibération n°2018-2679 du **16 mars 2018** et après avis des communes membres, conformément à l'article L153-15 du Code de l'urbanisme, le Conseil de la Métropole **a de nouveau arrêté le projet du PLU-H**.

Une enquête publique a donc lieu sur la base de ce projet de PLU-H.

## **3 - L'enquête publique PLU-H**

En application de l'article L153-19 du Code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme arrêté est soumis à enquête publique.

L'enquête publique se déroule du mercredi 18 avril 2018 à 9 h jusqu'au jeudi 7 juin 2018 inclus à 12h.

En application de l'article L153-21 du Code de l'urbanisme, et au terme de cette enquête publique, le Conseil de la Métropole pourra adopter le PLU-H, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, après qu'ils ont été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des Communes membres de la Métropole et des arrondissements de Lyon.

Par conséquent, si l'avis du Conseil Municipal émis sur le projet de PLU-H nécessite un complément, le Conseil Municipal peut délibérer à nouveau pendant la durée de l'Enquête Publique.

C'est dans ce contexte qu'il est soumis au Conseil Municipal le présent projet de délibération visant à formuler des demandes complémentaires afin d'être transmis à la Métropole et à la Présidente de la Commission d'Enquête

#### **4 - Les demandes complémentaires**

##### **- Élément bâti patrimonial (EBP)**

Plan 1

**EBP n° 18** : La photo jointe en illustration ne correspond pas au bâtiment situé 15 rue de l'Haye mais à celui du chemin de Chazelle.

-Il est demandé de rectifier.

**EBP n° 23** : L'adresse indiquée est erronée. Le bâtiment (portail) est au 15 petite rue des Collonges et non au 21 petite rue des Collonges.

-Il est demandé de rectifier.

**EBP n° 25** : La photo jointe en illustration ne correspond pas à la « Villa Alice » de l'hôpital H. Gabrielle mais à la maison bourgeoise située Rue Docteur Horand.

-Il est demandé de rectifier.

##### **- Dessin des Espaces Végétalisés à valoriser et/ ou Espaces Boisés Classés**

**Parcelles BI 216-217** et parcelles avoisinantes : les contours du tracé de l'EVV et de l'EBC sont illisibles.

-Il est demandé de rectifier.

##### **-Classement au titre des Espaces Boisés Classés et /ou Espaces Végétalisés à Valoriser**

###### **Plan 2 & Plan 2 bis**

**Parcelle AT 173** Chemin de la Tassine : le classement des boisements au titre des Espaces Végétalisés à Valoriser « EVV et EBC » est de nature à répondre au souhait de la Ville de préserver son patrimoine végétal. Ce classement est également un outil pertinent de gestion des autorisations du droit des sols.

À cet effet, la parcelle AT 173 sise chemin de la Tassine est arborée. Or le couvert végétal n'est pas classé.

-Il est demandé de procéder au classement des arbres de haute tige.

**Parcelle BT 280** Chemin de Naive : cette parcelle arborée était classée au titre des EVMV (espace végétalisé à mettre en valeur au PLU). Ce classement n'a pas été reconduit au PLU-H.

- Compte tenu de la qualité du boisement et des enjeux de préservation de la trame verte au cœur de quartiers, il est demandé de remettre le classement initial.

##### **- Écriture réglementaire du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) n° A2/classement au titre des EBP.**

Plan 3

Le PLU-H dote la Commune de nouveaux outils de protection du patrimoine et de gestion qualitative des secteurs patrimoniaux. Ils ont pour objectif d'identifier et de valoriser des ensembles et éléments de patrimoine « ordinaire » qui participent également à l'attractivité du cadre de vie.

Ces nouveaux outils imposent aux services instructeurs de conduire une expertise architecturale et patrimoniale qualitative des projets de construction ou d'aménagements.

Il est donc nécessaire de disposer d'une écriture réglementaire adaptée aux enjeux de préservation et de valorisation.

Le PIP N°A2 indique que « l'avenue de Beauregard possède un caractère différent. Elle est marquée au nord, au n°2, par la présence d'une propriété bourgeoise ».

Cependant les prescriptions réglementaires apparaissent insuffisantes aux objectifs de préservation de la Maison Bourgeoise et de son Parc.

Il est donc demandé de renforcer l'écriture réglementaire du PIP ou de classer cette maison au titre des EBP.

#### **-Modification du zonage URM 2 c**

**Plan 4**

**Parcelles BZ63-BZ64-BZ65** Avenue Foch : ces parcelles ont été proposées en classement URM compte tenu des possibilités de remembrement foncier (parcelles en vente pour lesquelles la Ville avait été interrogée sur la faisabilité d'un projet d'habitats intermédiaires.)

Zone à dominante résidentielle, elle regroupe les tissus urbains ou l'ordonnement du bâti sur rue est homogène, la perception de continuité étant assurée par le bâti ou le paysage. À l'arrière de ce bâti sur rue, de volumétrie modeste, se développent des cœurs d'îlot où la présence végétale est forte. Le classement URM permet de promouvoir une forme urbaine d'habitat dense et diversifiée.

Cependant, les évolutions foncières constatées, notamment l'impossibilité de réunir les parcelles, remettent en cause le maintien du zonage URM pour ce secteur.

Un zonage Uri en continuité du zonage pavillonnaire voisin serait désormais plus adapté à la typologie des constructions avoisinantes et à celles récemment autorisées.

- Il est demandé de modifier le zonage Urm au profit d'un zonage "pavillonnaire".

#### **-Liaison verte A450**

**Plan 5**

Le tracé de la liaison verte est inscrit au PADD Métropolitain et communal.

Le secteur est également identifié en « qualités paysagères » pour lequel est inscrite une prescription graphique "façade à requalifier » à vocation naturelle et paysagère."

Les parcelles concernées par ces prescriptions sont classées en zone "constructibles" au PLU-H. Cette constructibilité vient en contradiction avec les objectifs de "liaison verte/liaison de rabattement" inscrite au PADD et n'est pas compatible avec les orientations du PLU-H.

- Aussi, il s'avère nécessaire de revoir le zonage des parcelles en emprise sur ce tracé et/ou d'inscrire un outil graphique adapté aux objectifs de préservation de la trame verte.

#### **- Zonage Uce4 b : Modification de zonage ou modification du Coefficient d'Emprise au Sol**

##### **Front bâti Rue des Martyrs et rue P.Fourel (Parcelles AS 1 et 167)**

La zone UCe 4 b correspond aux bourgs, villages et certains hameaux, dont le caractère commun de l'organisation urbaine est un rapport fort du bâti avec la rue.

Les objectifs poursuivis sont de préserver les caractéristiques morphologiques et architecturales de chaque bourg, village et hameau, et d'assurer leur transition avec leur environnement urbain ou naturel.

La zone comprend deux secteurs qui se distinguent par une gestion différenciée des terrains à l'arrière du front bâti le long des voies : faiblement construits (secteur UCe4a), à dominante végétale (secteur Uce4b).

En zone Uce 4 b, le Coefficient d'emprise au sol est fixé à 75% sur une profondeur de 20 mètres à compter de la voie publique et à 5 % au delà de cette bande de constructibilité principale (BCP). En outre, seule la construction d'annexes et les extensions de constructions existantes à la date d'arrêt du PLU-H sont admises. Le Coefficient de Pleine Terre(CPT) est de 40 % en BCS (Bande de constructibilité secondaire).

Les parcelles AS 1 et 167 sont à l'interface du tissu dense et homogène du centre bourg et du tissu dit "de faubourg" de la rue des Martyrs et Luizet. Elles sont incluses dans le Périmètre d'Intérêt Patrimonial A2.

Des possibilités d'évolution maîtrisées de ces tènements ont été identifiées sans remettre en cause les caractéristiques du secteur (trame urbaine historique) et la végétalisation des cœurs d'îlots (40% d'espace de pleine terre exigible dans la BCS).

- Il est donc demandé de permettre l'implantation d'une habitation en fond de parcelle dans le respect des qualités du secteur.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **MANDATER** le Maire pour qu'il adresse ses nouvelles demandes relatives à la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon avec les observations développées ci-dessus à la Présidente de la Commission d'Enquête.

*(Arrivée de Mme PICHERIT à 19 heures 16).*

**M. le MAIRE.** - « *Merci, Madame JOBERT-FIORE, pour ces points. Certains sont des corrections d'erreur du document final, qui est en enquête publique. Le dernier point est lié au PPRT CAMPINGAZ. Les serres horticoles doivent partir car elles se trouvent dans le périmètre de risques et on ne peut pas faire grand-chose sur le secteur. On regarde la possibilité éventuellement, dans le cadre de la transition énergétique, d'avoir une production d'électricité par panneaux photovoltaïques. Ce terrain appartiendra à la Métropole après le départ du GAEC des Charmes lié au PPRT de CAMPINGAZ.*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

#### **4 - ENVIRONNEMENT**

##### **Convention de délégation de gestion du plateau des Hautes-Barolles - Projet Nature 2018**

*Rapporteur : Monsieur Michel MONNET*

Notre commune et la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 15 ans une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel et agricole remarquable, le site du plateau des Hautes-Barolles.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du plateau des Hautes-Barolles relève, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La Métropole est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, compétente en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Dans ce cadre d'intervention, il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L3633-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), entre la Commune et la Métropole. La commune de Saint-Genis-Laval est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2018.

En tant que Commune pilote, la Ville se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Le programme d'actions 2018 issu du comité de pilotage (Métropole, Chambre d'agriculture et Ville) comprend, en **investissement** pour un montant maximum de 31 000 € TTC, les actions suivantes :

- animation foncière;
- actions en faveur de la biodiversité avec le Lycée de Pressin;
- plantation de haies;
- études faune/flore/habitats;
- réalisation d'une plaquette de communication.

Et, en **fonctionnement**, un programme d'animations pédagogiques, et des actions d'entretien de la signalétique, du végétal et de propreté du site pour un montant maximum de 24 155€ TTC.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le programme d'actions 2018 du Projet Nature des Hautes-Barolles et son plan de financement;
- **SOLLICITER** la Métropole de Lyon pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur maximum de 31 000€ TTC en investissement et 24 155€ TTC en fonctionnement;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation gestion et tous les actes, documents et avenants se rapportant au Projet Nature.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **5 - FONCIER**

### **Enquête préalable à la cession du chemin rural n° 86**

*Rapporteur : Madame Karine GUERIN*

La Commune a été sollicitée par Monsieur Yvain ROBREAU, propriétaire de la parcelle CC36 située 63, rue des Martyrs à Saint-Genis-Laval (n°299 et 300 identifiés en vert sur le plan annexé ci après), afin d'acquérir l'extrémité du chemin rural n°86, dont la Commune est propriétaire.

Ce chemin rural n°86 identifié en jaune sur le plan annexé ci après est situé entre le chemin de Bellevue et la rue des Martyrs. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public et il n'est pas entretenu par la Commune. En effet, l'accès au chemin est impossible du fait de la présence de grillage et surtout en raison de son appropriation par les propriétaires riverains depuis de nombreuses années.

La Commune n'ayant pas lieu de l'utiliser et afin de régulariser les emprises foncière, il est envisagé de procéder à l'aliénation du chemin rural dans sa totalité, prioritairement aux riverains.

Conformément à l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalablement à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune sur la base d'un dossier d'enquête, qui comprendra (art. R 161-26 du code rural et de la pêche maritime) :

- le projet d'aliénation ;
- une notice explicative ;
- un plan de situation ;
- s'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.



La durée de l'enquête publique sera de 15 jours au minimum et un avis d'ouverture d'enquête publique sera publié dans 2 journaux diffusés dans tout le département.

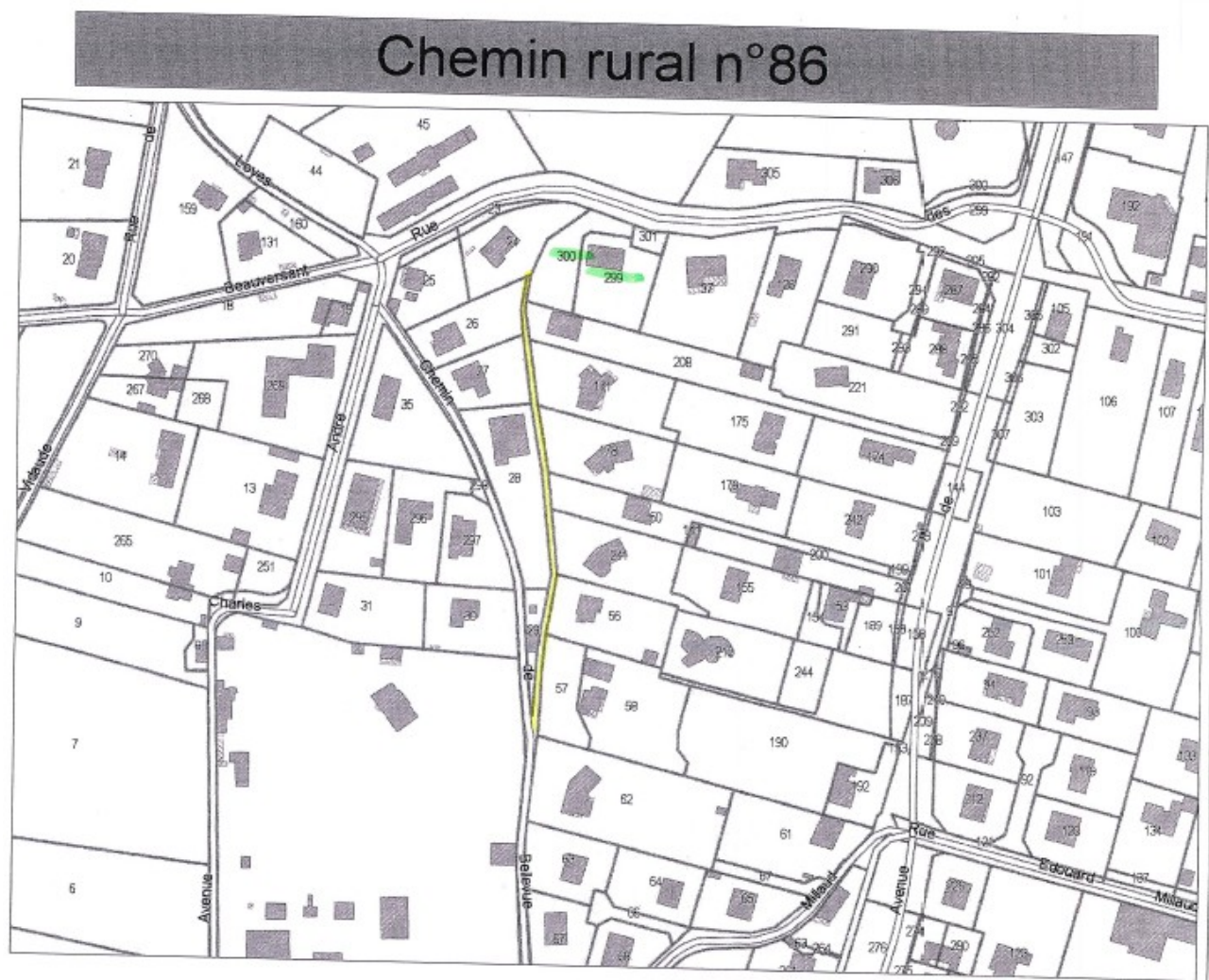
Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra un avis et le Conseil Municipal aura à se prononcer pour autoriser la vente.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ORDONNER** l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°86 en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant l'exécution de la présente délibération.



Source : Métropole de Lyon

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **6 - FONCIER**

### **Cession de l'impasse Thevenon**

*Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON*

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP);

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1311-10, L.2241-1 et L.2247-1;

Vu le Code général des impôts (CGI) et notamment son article 256 B;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R.134-3 et suivants;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 17 mai 2018;

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc tertiaire, les Sociétés dénommées Parc des Cèdres n°1 et Parc des Cèdres n°2 ont acquis les parcelles BO 9 et BO 15 situées impasse THEVENON à Saint-Genis-Laval. Pour accéder à leur parcelle, elles devront utiliser l'impasse THEVENON, identifiée au cadastre section BO n°53 dont la Commune est propriétaire.

Cette voie n'est plus affectée à usage de circulation publique depuis plus de dix ans du fait de la présence de potelets et la Commune a fait classer en zone verte la parcelle communale qui lui est contiguë. Par suite, cette impasse n'est destinée à desservir que les futurs ensembles immobiliers et n'a plus d'autre usage.

Afin de valoriser le patrimoine de la Commune et d'optimiser les coûts d'entretien et de gestion, la Commune et la société Parc des Cèdres n°2 ont entrepris des négociations pour l'aliénation de ce tènement. Un accord sur le prix de vente a été trouvé à la somme de 50 000 euros. La cession n'est pas assujettie à la TVA, en application de l'article 256 B du Code Général des Impôts car elle est effectuée par la Commune pour l'activité de ses services administratifs.

En application de l'article L.141-3 du Code de la voirie, dans la mesure où cette impasse fait partie du domaine public de la Commune, il convient de constater la désaffectation du bien et de procéder à son déclassement. Au regard de l'absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce déclassement n'aura pas à être précédé d'une enquête publique.

Au vu de ces éléments,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **CONSTATER** la désaffectation du domaine public à usage de voirie communale;
- **DÉCIDER** le déclassement du domaine public du bien immobilier et son intégration dans le domaine privé de la Commune;
- **DÉCIDER** la vente de l'impasse d'une superficie de 642 m<sup>2</sup> pour un montant total de 50 000 €;
- **DÉSIGNER** l'étude de Maître COLOMB, notaire à Saint-Genis-Laval pour la réitération de l'acte;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération et notamment les actes notariés correspondants;

- **INSCRIRE** en recettes sur le budget principal de la Commune le produit de la vente de 50 000 euros.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **7 - FONCIER**

### **Cession par adjudication de la maison d'habitation située 13, avenue de Beauregard**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

La Commune est propriétaire d'une maison d'habitation d'une superficie d'environ 54 m<sup>2</sup> composée de trois pièces en R +1 située 13 avenue de Beauregard à côté du Lavoir de la Platte à Saint-Genis-Laval. Depuis le 24 avril 2018, cette maison n'est plus louée et est libre de toute occupation.

Si cette maison était remise en location, elle engendrerait pour la Commune des travaux de rénovation importants et coûteux. Bien que générant des recettes locatives, ce bien fait l'objet de coût de gestion et de fonctionnement. Aussi, dans le cadre d'une gestion optimisée de son patrimoine immobilier privé, il est envisagé de céder cette maison. Des documents d'arpentage sont en cours de réalisation afin de détacher le terrain d'assiette de la maison et 80 m<sup>2</sup> de surface en herbe de la parcelle CB n°58 d'une superficie totale de 562 m<sup>2</sup>, dont la Commune restera propriétaire.

Conformément à l'article L2247-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été consulté et a rendu son avis le 17 mai 2018.

Jusqu'à aujourd'hui, la Commune cédait ses biens uniquement de manière amiable. Dans une logique de valorisation de son patrimoine immobilier et à titre expérimental, il est envisagé d'avoir recours à la vente aux enchères (adjudication).

La procédure d'adjudication est une procédure de vente publique organisée à la chambre des notaires par un notaire aboutissant à l'attribution du bien au plus offrant après constitution d'un cahier des charges de mise en vente comprenant les documents indispensables à celle-ci, signature d'une réquisition de mise en vente par la Commune. Le prix de départ est volontairement plus bas afin que la vente soit plus attractive et attire plus d'acquéreur potentiels. Ces derniers doivent déposer un chèque de consignation. La vente est définitive et immédiate.

D'autres collectivités (Métropole de Lyon, Ville de Lyon) ont déjà eu recours à ce type de vente dont les résultats semblent encourageants au regard des recettes générées (obtention du meilleur prix), de la transparence et de la rapidité de la procédure.

Ce type de vente peut être utilisé pour les biens qui n'ont plus d'utilité pour la Commune. Par ailleurs, la cession de gré à gré peut être conservée pour les ventes dont la Commune souhaite conserver pleinement la maîtrise pour des raisons stratégiques ou de proximité (ex : délaissé de voirie).

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui précise qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

La cession n'est pas assujettie à la TVA, en application de l'article 256 B du Code Général des Impôts car elle est effectuée par la Commune pour l'activité de ses services administratifs.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP);

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Code général des impôts (CGI) et notamment son article 256 B,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la cession de la maison d'habitation d'une superficie d'environ 54 m<sup>2</sup> et d'un bout de jardin d'environ 80m<sup>2</sup> située 13, avenue de Beauregard à Saint-Genis-Laval;
- **FIXER** la mise à prix du bien à 60 000 euros;
- **APPROUVER** la constitution d'une servitude de passage et de stationnement de véhicule au profit du futur acquéreur sur la parcelle située devant la maison;
- **AUTORISER** le recours à la procédure de vente par adjudication;
- **CHARGER** Maître COLOMB, notaire à Saint-Genis-Laval et le Marché Immobilier des Notaires de la vente aux enchères;
- **DÉCIDER** que les frais de géomètre seront mis à la charge de la Commune de Saint-Genis-Laval;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération foncière;
- **DIRE** que les recettes et les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget 2018.

**Y. CRUBELLIER.** - « Vous proposez de vendre aux enchères une maison appartenant au patrimoine de Saint-Genis-Laval à un prix de départ de 60 000 €. N'oublions pas que cette maison a été louée à une personne, d'après vos dires, pour un loyer modique. Pouvons-nous connaître le montant de ce loyer ?

*De même, pendant toutes ces années, la commune a encaissé les loyers. Comment est-il possible qu'au fil de ces années aucun entretien n'ait été réalisé ? Cela aurait été un minimum, d'une part, afin de garder la maison dans un état correct, d'autre part, afin de louer un bien dans un état acceptable. Quelle façon spéciale d'entretenir le patrimoine des Saint-Genois !*

*Prendre la décision de vendre aux enchères est bien dommage car la Mairie aurait pu lancer une consultation auprès des Saint-Genois afin de faire un appel à projet et que cette maison puisse bénéficier, par exemple, à un jeune couple sans condition de remise en état, soit en prévision de l'accession à la propriété, soit louée à prix modique. En quelque sorte, cela aurait fait un logement social de plus à Saint-Genis-Laval et vous aurait permis de privilégier le bien vivre ensemble. »*

**G. PEREYRON.** - « Aujourd'hui, et plus que jamais, la précarité, les difficultés financières, sociales et familiales des tragiques vagues d'immigrations dites économiques, environnementales ou militaires affectent nos sociétés et l'équilibre mondial.

*Quand les plus riches se goinfrent et s'enivrent, ce sont toujours les plus fragiles qui glanent les miettes et les plus modestes qui trinquent.*

*Aussi, nous vous posons la question : nous, Saint-Genoises et Saint-Genois, que pouvons-nous faire pour atténuer cet état de fait ?*

*À ceux qui se déclarent être humanistes, il leur est aujourd'hui l'occasion de passer aux actes, de prendre la liberté de faire de leur ville une ville plus égalitaire, plus fraternelle, en*

*refusant de vendre la maison, qui fait l'objet de cette délibération pour lui donner le statut de logement de première nécessité.*

*Cette maison peut-être gérée en collaboration avec le CCAS ou plusieurs associations caritatives Saint-Genoises (le Secours Catholique, le Secours Populaire ou RESF, par exemple), et permettrait aux personnes en difficulté passagère (femme seule, femme battue, couple ou famille sans ressource, personne âgée, migrant), d'y trouver un lieu de repos transitoire, le temps que leurs problèmes se résorbent, leur évitant de se retrouver potentiellement à la rue. Comme nous l'avions déclaré lors de notre dernière intervention en Conseil Municipal, il faudrait au moins deux logements communaux d'urgence, qui seraient gérés par une ou plusieurs associations et qui se chargeraient d'y encadrer la rotation des familles.*

*Plusieurs structures Saint-Genoises recherchent ce type de logement, qui s'inscrirait dans les chaînes d'entraide déjà existantes ; certaines structures seraient également en mesure d'assurer l'entretien des lieux et même de verser un loyer.*

*Aujourd'hui, nous vous demandons de réfléchir à cette proposition avec votre cœur et non avec notre porte-monnaie, avec votre raison et non avec la crainte absurde de certains commentaires populistes et/ou sectaires. Peut-être pouvons-nous remettre à demain cette délibération en attendant que nous réfléchissions tous à une possible autre destinée de cette maison. C'est ce que nous vous demandons de faire aujourd'hui en votant contre cette délibération. Par avance, merci pour eux. »*

**M. le MAIRE.** - *« Pour répondre à Monsieur CRUBELLIER sur le montant du loyer mensuel, celui-ci était de 109,31 € par mois. Je rappelle aussi qu'il s'agit d'une maison occupée par une personne qui avait été logée par nécessité, mais depuis 1980. On voit bien les limites de la nécessité sur la rotation dans les logements d'urgence ou de priorité.*

*On a déjà vu cela pour les logements appartenant à la Mairie, dits d'urgence avec des personnes qui étaient là depuis des décennies. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour récupérer ces logements et nous avons décidé de les confier en gestion à un bailleur social.*

*La politique de la Ville n'est pas d'être bailleur. D'ailleurs, pour ces logements d'urgence, avenue Foch, nous avons SOLIHA qui joue ce rôle. Nous avons eu LE MAS en centre-ville. Nous sommes donc capables au niveau de la Ville d'avoir ces démarches sans forcément mobiliser des bénévoles car c'est souvent une large charge pour eux.*

*La Ville a une politique du logement et je suis ravi de voir Monsieur CRUBELLIER défendre le logement conventionné. Ce n'est pas toujours le ton des interventions, mais finalement c'est bien que nous soyons sur la même ligne. Nous avons une politique de logements conventionnés et des objectifs triennaux qui sont à réaliser entre l'État, la Métropole et la Ville que nous remplissons. Nous sommes plutôt sur des solutions pérennes.*

*D'ailleurs, pour ceux qui ont eu la curiosité de venir la visiter, nous avons eu l'occasion d'inaugurer la résidence ALILA, rue de l'Égalité, avec une réalisation d'une extrême qualité pour les locataires et en termes d'intégration à la Ville. Nous pouvons être fiers globalement de cette réalisation. Nous sommes plutôt dans cette optique de travail sur le long terme avec les bailleurs sociaux, qu'ils soient bailleurs très sociaux, comme SOLIHA ou des bailleurs plus traditionnels comme GLH. C'est le choix de la Ville et de notre politique.*

*Ensuite, pour se dégager des marges de manœuvre, nous considérons aussi que nous pouvons tout à fait vendre le patrimoine. C'est ce que fait la Métropole et l'ensemble des collectivités quand cela peut abonder le budget et dégager des marges de manœuvre sur des opérations qui rentrent dans le budget, mais qui sont aussi utilisées soit pour des logements conventionnés, soit pour d'autres opérations. C'est aussi un moyen de limiter la pression fiscale en faisant des rentrées financières qui correspondent au coût de l'immobilier existant sur notre territoire.*

*Je rappelle simplement que 60 000 €, c'est un demi-point de fiscalité. C'est aussi ce qui rentre dans les équilibres budgétaires et qui nous permet de réaliser des opérations dans le cadre de nos objectifs.*

*Sur l'entretien, bien sûr que ce bâtiment a été entretenu, mais après 38 ans d'occupation par une personne qui avait 80 ans à la fin. Vous voyez que nous avons assuré les solidarités puisqu'elle a été accompagnée très largement par le CCAS, que je remercie ainsi que Madame BONTOUX. La personne a été logée en logement temporaire et provisoire aux Oliviers, puisque nous avons aussi des logements qui peuvent servir à cela. Nous avons aussi cette réponse dans les deux foyers logements des Oliviers et du Colombier. »*

**O. BONTOUX.**- « *Il est définitivement au Colombier. »*

**M. le MAIRE.**- « *Avant, il est passé par les Oliviers. Ce que vous décrivez en gestion de logement d'urgence, Monsieur PEREYRON, nous le gérons aussi sur la Ville. Nous nous occupons des personnes qui en ont besoin et nous avons déjà dépanné quelques familles ou personnes isolées. C'est une autre politique. Nous avons un patrimoine. Compte tenu de la situation de cet appartement et des frais, il n'y a pas d'équilibre sur cette opération-là. Nous avons fait le choix de vendre ce patrimoine pour nous assurer aussi quelques ressources et poursuivre justement notre programme de logements conventionnés.*

*C'est pourquoi nous vous proposons cette délibération ici même. Nous aurons d'autres biens du patrimoine à vendre dans les mois ou années qui viennent, dans la mesure où on n'arrive pas à avoir des équilibres avec les bailleurs sociaux, même si on peut avoir une intention à un moment donné. »*

*(Arrivée de M. MASSON à 19 heures 41).*

**M. le MAIRE.**- « *Après, il faut trouver la réalisation pragmatique sur le territoire pour faire un logement. Comme nous le faisons avec le plan façades, nous avons passé une convention ici même avec SOLIHA et d'autres organismes, qui permet à des propriétaires de bénéficier aujourd'hui de subventions pour peu qu'ils conventionnent leurs loyers. Nous sommes aussi sur la résorption de l'habitat insalubre puisque des habitats sont très dégradés et pour lesquels il n'y a pas eu de travaux. Par nos opérations, y compris dans le centre-ville, où beaucoup de logements sont situés rue Clemenceau, avenue Foch ou rue de la Ville, dans la vieille ville où il y a un patrimoine plus ancien, nous avons une vraie politique de rénovation du patrimoine, qu'il soit public ou privé. Nous profitons du ravalement des façades pour les inciter. On n'est donc pas sur un seul appartement mais sur une logique de plus long terme.*

*Par ailleurs, sous le passage P Fourel, plus exactement impasse Cordier, nous avons réalisé à l'occasion de l'agrandissement du parking, un logement social. Il permet de loger une femme seule avec deux enfants. Elle est très contente d'être là. Nous sommes dans cette dynamique-là. Voilà ce que je voulais répondre aux préoccupations de Monsieur PEREYRON, qui sont les nôtres par rapport à votre intervention. »*

**T. MONNET.**- « *C'est effectivement votre choix de ne pas prendre en compte notre demande. Nous estimons pour notre part qu'il serait utile d'avoir davantage de lieux où un certain nombre de personnes en difficulté passagère puissent être hébergées momentanément.*

*Sur la difficulté que vous abordez, à savoir la possibilité d'un problème de rotation, je crois que tout se gère quand on a un minimum de volonté. Il existe à Saint-Genis-Laval un certain nombre d'associations qui travaillent déjà au sein d'un réseau d'entraide pour essayer de trouver des solutions au jour le jour, pour un certain nombre de personnes en difficulté. Des associations et des structures payent des nuits d'hôtel. Elles essaient de trouver des personnes pouvant les loger une ou deux semaines, le temps que le 115 puisse répondre à leur demande. Certaines structures cherchent vainement des logements de type de celui que vous cherchez à vendre pour pouvoir les inclure dans un système de rotation et de chaîne d'entraide de ces personnes-là.*

*Je trouve désolant, encore une fois, que l'on cherche par tous les moyens, -évidemment il n'y a que l'argent qui compte,- de récupérer le maximum d'argent sur ce bien communal, qui appartient à tous, et que l'on évacue d'une main dédaigneuse l'ensemble des propositions, qui vous sont faites, sans avoir même l'obligeance ou le respect de pouvoir éventuellement surseoir à cette vente ou voir éventuellement par quelles autres opportunités nous pourrions bénéficier de cette maison.*

*Évidemment, vous avez déjà tout fait, tout sera fait et tout va bien dans le meilleur des mondes. Demandez à ceux qui sont à la rue ou sous les ponts s'ils estiment que vos actions sont à la hauteur de votre expression. »*

**M. le MAIRE.**- « *Dans vos propos vous ajoutez toujours des qualificatifs : main dédaigneuse... Vous le prenez mal car ce n'est pas votre idée. J'ai simplement essayé de vous expliquer quelle était la politique de la Ville avec des logements temporaires dans les foyers résidences seniors, des appartements transformés pour le logement social, le soutien financier à l'association SOLIHA pour l'accueil, avenue Foch.*

*Il ne s'agit pas d'une main dédaigneuse, mais nous avons une politique municipale majoritaire. La Ville prend très largement sa part. Ce n'est pas qu'une question d'argent. L'argent nous sert à développer les logements conventionnés que nous avons déjà largement développés et que nous continuons à développer.*

*Nous avons créé neuf maisons en accession sociale à la propriété. Nous construisons 37 logements, qui accueillent une population en difficulté, que vous avez citée tout à l'heure. Nous le faisons avec un itinéraire et un cursus. Je rends hommage au bénévolat car je sais qu'il est difficile d'accueillir les familles. On a bien souvent des appels de détresse mais à un moment donné, cela se tarit un peu. Nous connaissons aussi la limite des logements d'urgence. Après, il faut faire le tri entre la famille qui l'occupe et celle qui veut y rentrer. Humainement, ce n'est pas toujours très simple, même si les personnes sont de bonne volonté.*

*La Ville prend largement sa part dans la construction du logement conventionné. Elle l'a pris largement pendant les élections précédentes. Cela lui a été reproché sur l'aire d'accueil des gens du voyage et sur l'habitat adapté des personnes sédentarisées du secteur de La Mouche. Il me semble que nous ne sommes pas dédaigneux, comme vous le dites. Notre action est plutôt saluée. Je ne dis pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est bien évident. La Ville accueille aussi un CADA sur son territoire. Nous prenons en charge, à la fois des animations et les enfants quand ils sont dans les animations scolaires.*

*Je trouve que vous faites un raccourci vexant, qui ne correspond pas à la réalité du territoire. Je ne vous ai pas vu à l'inauguration d'ALILA. Il y avait pourtant d'autres élus. »*

**T. MONNET.**- *«Il n'est pas nécessaire d'être présent... »*

**M. le MAIRE.**- *« Je vous conseille d'y aller. C'est vexant pour ceux qui travaillent avec le CADA, le CCAS, ou la cohésion sociale, qui essaient de monter des actions. On a une action de fond sur cette ville, qui nous est parfois reprochée par votre voisin de droite, car il faut que cela profite aux Saint-Genois. J'entends ce discours. Nous avons du mal à mettre tout le monde d'accord au sein du Conseil Municipal.*

*Notre politique consiste à dégager des moyens pour continuer cette action, qui est dynamique et active dans ce domaine. La Métropole le reconnaît largement, y compris la Préfecture. Après, que vous pensiez que ce soit dédaigneux, je vous explique la position de la Ville et ce que nous avons fait et ce que nous faisons. Nous ne retenons pas votre proposition, néanmoins c'est notre position, qui nous permet d'équilibrer les comptes, sans augmenter la pression fiscale des Saint-Genois. C'est une demande importante qui nous est faite, quand j'ai l'occasion de rencontrer des contribuables saint-geinois, notamment dans les rues. »*

**P. BARD.**- *« Je rebondis sur l'événement que vous avez souligné, à savoir l'inauguration du projet O' JARDINS. Les élus du rassemblement Bleu Marine y étaient tous. Nous avons pu constater la qualité du projet et de la réalisation. »*

**M. le MAIRE.**- *« Merci. Cela nous encourage à faire toujours aussi bien. »*

**G. PEREYRON.**- *« Je ne reviens pas sur la délibération. C'est juste un complément sur vos propos. Depuis un moment, vous nous parlez beaucoup de logements sociaux. C'est extraordinaire. Je suis élu depuis 2001 et on devait être à 17 % de logements sociaux sur la commune. »*

**M. le MAIRE.**- *« Non en 2001, nous étions à 9 %, le secteur du Champlong 'était pas conventionné et reconnu comme logement social au sens de la Loi»*

**G. PEREYRON.**- *« Nous sommes toujours à 17 %. Depuis deux mandatures, le taux n'a pas évolué. La loi SRU impose 25 % de logements sociaux. Nous pourrions nous gargariser sur le nombre pléthorique de logements sociaux fait à Saint-Genis-Laval si on répondait à la loi SRU mais nous n'y répondons pas. Arrêtez de vous gargariser sur les logements sociaux. Notre proposition ne concernait pas un logement social mais un logement de première nécessité. Si vous avez un peu de mémoire, je vous rappelle que cela se passait à Guilloux. Des enfants étaient scolarisés mais n'avaient pas de lieu pour dormir. Avec le réseau Études sans*

frontières, nous avons essayé de trouver des logements à l'hôtel. Il s'agit de logements de première nécessité et c'est là où nous avons besoin de ces logements. Beaucoup de communes ont trois ou quatre logements de première nécessité. À Saint-Genis-Laval, nous n'avons pas ce type de logement. C'est tout. Vous avez raison. C'est un choix politique que vous faites et que nous n'aurions pas fait. Voilà. »

**M. le MAIRE.**- « Très bien. Nous avons ces logements et nous intervenons quand il le faut. Ne dites pas que nous étions à 17 % en 2001 car c'est faux. Nous étions à 9 % et progressivement, nous sommes montés à 17,5 %. Nous allons peut-être atteindre les 18 %. Nous offrons aujourd'hui des possibilités de location. Nous diversifions aussi l'accès sociale à la propriété. Nous n'avons pas ce produit et il a eu beaucoup de succès. Nous le poursuivons.

J'ai dit ici même qu'il n'était pas possible d'atteindre les 25 %. En effet, pour rattraper le retard et atteindre l'objectif des 25 %, il faudrait quasiment réaliser toutes les opérations en logement conventionné. C'est contradictoire au principe de mixité et ce n'est pas possible techniquement car il y a des opérations privées et pas seulement publiques. Les finances de la Ville, de la Métropole et de l'État n'y suffiraient pas. Il y a une difficulté sur la loi SRU, notamment sur ces 25 %. Nous nous sommes fixés un objectif progressif. Cela nous semble tout à fait raisonnable. Nous sommes sur cette trajectoire régulière, qui nous a permis de réaliser une belle inauguration avec environ 40 logements.

**G. PEREYRON.**- « Nous étions environ au même taux en 2001 qu'en 2018. Sauf qu'à l'époque, on ne comptait pas les logements sociaux des Collonges. Plusieurs adjoints étaient présents à l'époque et peuvent en témoigner. M. FILLON était là et peut en témoigner. Vous étiez Maire et vous pouvez en témoigner. Ce n'est pas un mensonge. Nous n'avons pas évolué en pourcentage. À 1 % près, nous n'avons pas évolué. »

**M. MONNET.**- « Deux tours des Collonges ont été vendues. C'est pourtant la même population. »

**M. le MAIRE.**- « Je ne sais pas si vous étiez là en 2001. Ces logements n'étaient pas comptabilisés car ils appartenaient à la SACVL et non conventionnés. Ils ont été intégrés progressivement car j'ai eu une action auprès de la Métropole et Grand Lyon Habitat pour les faire racheter par GLH, pour obtenir 15 M€ pour réhabiliter des logements et les classer en logement social. Cela ne s'est pas fait tout seul. Il a fallu mobiliser des fonds, y compris ceux de la Ville, de la Métropole et de l'État pour les réhabiliter. Le taux était à 9 % et nous sommes passés à 12 % la première fois. Une seule partie avait été prise en compte. Ensuite, nous sommes passés à 14 % avec l'ensemble de l'opération des Collonges. Nous pourrions retrouver les chiffres.

Comme sur les réseaux sociaux, j'entends beaucoup de choses. Notre objectif était de 65 logements conventionnés dans le programme triennal. Nous en avons réalisé 125. Sauf que l'on doit déduire la vente du patrimoine des HLM au secteur privé. Si c'est une bonne chose que de résidentialiser les habitants -les personnes restent à Saint-Genis-Laval et ont pu acheter des logements à un prix raisonnable - cela est techniquement et mathématiquement déduit de l'objectif triennal. C'est aussi un parcours locatif qu'il nous faut faire, de l'urgence jusqu'au parcours locatif de qualité, de l'accès à la propriété. Après, chacun mène sa politique. Nous voyons la nôtre et nous la déroulons depuis plusieurs années. Nous avons noué des contrats de confiance avec nos partenaires, ALLIAGE, GLH, que ce soit dans les attributions ou les types de logements. Nous avons noué également ce contrat de confiance avec les services de l'État et la Métropole. Je rappelle que la Métropole gère l'aide à pierre.

C'est un vrai débat, qui a lieu régulièrement au niveau du Conseil Municipal. Nous avançons mais pas aussi vite que nous le souhaiterions. Je suis particulièrement fier de la dernière opération. Elle s'intègre parfaitement dans le vieux bourg de Saint-Genis-Laval. S'il y en a une autre à faire, pourquoi pas. Banco ! »



Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Contre

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

**8 - MARCHÉS PUBLICS**

**Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Grand Lyon Habitat pour les travaux du RAM des Collonges**

*Rapporteur : Madame Agnès JAGET*

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance la commune a prévu différents travaux d'aménagement pour permettre l'agrandissement et l'amélioration de la capacité d'accueil sur le secteur des Collonges.

Ainsi elle procédera à la réhabilitation d'un espace situé au rez-de-chaussée entre les n°21 et 22 de la place des Collonges pour accueillir le relais d'assistantes maternelles actuellement situé dans les locaux du Pôle Service Public 12, place des Collonges, dont la Commune est propriétaire.

L'opération consistera en un réaménagement complet des façades et de l'espace intérieur. Le montant total prévisionnel des travaux a été estimé à 208 341 euros HT (Cf.APS) dont 39 528,83 euros HT pour les menuiseries extérieures.

Considérant l'intérêt de Grand Lyon Habitat et conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, il est envisagé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique temporaire en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation du RAM des Collonges et de confier à un maître d'ouvrage unique, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement.

Vu le projet de convention,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique temporaire en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation du RAM des Collonges;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants s'y rapportant, et tout document utile pour la réalisation ou le financement de ce projet.

**M. le MAIRE.-** « *Merci Madame JAGET pour votre complète information. Suite aux discussions avec Grand Lyon Habitat il faut rajouter un article 15-3, qui est la garantie dommage d'ouvrages. La commune devra souscrire une garantie dommage d'ouvrages et remettre une attestation à Grand Lyon Habitat.* »

**S. PATAUD.-** « *Je profite de cette délibération pour rappeler que nous sommes toujours favorables aux améliorations et aménagements favorisant l'accueil des jeunes enfants afin que leur environnement soit plus propice à leur épanouissement personnel ainsi qu'aux équipes, de ce que nous avons pu entendre à une certaine commission. Merci.* »

**M. le MAIRE.-** « *Je rappelle que cela est dans le cadre d'un processus de relocalisation de la crèche Roule-Virou dans le PSP. Le RAM est transféré. Selon Monsieur GARREAU, les travaux*

devraient intervenir pendant l'été avec la passation des marchés et la consultation des entreprises. Le RAM s'installe et ensuite des travaux permettront d'augmenter la capacité de la crèche de 9 places. On répond à la demande de familles. C'est important.

Enfin, le Secours Populaire qui a été inondé mais ne l'est plus suite aux travaux réalisés, déménagera dans les locaux de Roule-Virou et bénéficiera d'une meilleure visibilité et de locaux plus fonctionnels et adaptés. Nous sommes dans un processus de qualification de ce quartier avec le PSP, le MIXCUBE. Nous sommes sur cette dynamique des équipements de la petite enfance. Cela préfigure également l'aménagement que nous ferons sur le pôle Guilloux, notamment à l'endroit où il y a beaucoup de parkings et d'emplacement de l'ancien immeuble des instituteurs. Nous sommes dans ce schéma, qui se déroule sur plusieurs mandats, compte tenu des sommes à investir.

Je vous propose de passer au vote de la convention de maîtrise d'ouvrage. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **9 - SPORT**

### **Convention d'objectifs et de moyens LES FOULÉES DE BEAUREGARD 2018-2020**

Rapporteur : Monsieur Jean-Christian DARNE

L'association « Les Foulées de Beauregard » est née en 2003 de la volonté conjointe de coureurs saint-geinois et des élus de la Ville de mettre leur passion pour la course à pied au service du handicap ou de la maladie touchant les enfants.

La première édition a eu lieu le 15 juin 2003.

Devant le succès, deux ans plus tard, la Ville a fait évoluer le concept "en fête du Sport et de la Jeunesse", événement convivial, familial et intergénérationnel.

On compte 16 505 participants et 198 608 € reversés à diverses associations depuis l'édition initiale en 2003.

Depuis, le partenariat s'est consolidé et une convention d'objectifs et de moyens précise les engagements réciproques de l'association et de la Ville. Celle-ci arrive à son terme et nécessite d'être renouvelée cette année 2018 pour trois ans.

Cette convention est annuellement complétée d'une annexe qui stipule plus particulièrement les moyens et obligations annuels mis à disposition et à respecter par chacune des parties.

L'association s'engage notamment

- à trouver des partenaires et sponsors multiples et autres moyens financiers et s'assurer du dispositif de sécurité conforme aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur;
- à faire preuve d'une totale transparence en matière de reversement des fonds récoltés à l'association caritative;
- à faire mention de la participation et du partenariat de la Ville sur tout support de communication formule « organisé avec la Ville dans le cadre de la Fête du Sport et de la Jeunesse » ...
- à transmettre un compte-rendu financier et sportif de l'action.

De son côté, La Ville met à disposition de l'association des moyens humains, matériels et les locaux afin d'assurer un appui logistique au bon déroulement de cette manifestation. De même, l'ensemble des supports de communication ainsi que les récompenses sont financés par la Ville. Ces mises à disposition s'élèvent prévisionnellement à 17 193 € pour 2018.

Chaque année, la Ville attribue également une subvention de fonctionnement soumise à l'approbation du Conseil municipal en fonction des documents fournis dans le dossier de demande de subvention (bilan financier, bilan sportif ...). Pour 2018, cette subvention est de 1 400 €.

L'année 2017 a rassemblé plus de 3 000 personnes dont 1 898 participants aux différentes courses et randonnées et les fonds collectés pour un montant de 19 600 euros ont été reversés à l'association "SPORLYGREF".

Cette année, la fête du Sport et de la Jeunesse aura lieu le 10 juin. Les fonds récoltés seront versés à l'association "AU PRÉ DE JUSTIN". Implantée sur Charly, cette association propose des activités physiques adaptées aux jeunes enfants en situation de handicap (équitation, football, natation) et anime une ferme pédagogique. Les fonds collectés doivent permettre le financement de bâtiments adaptés au site, notamment dans l'acquisition de deux roulottes.

Dès lors, la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 a été élaborée afin de concrétiser les obligations de chacun.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention ci-annexée;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et ses avenants éventuels.

**M. le MAIRE.** - « Je fais remarquer que l'engagement de la Ville est quasiment identique à l'ensemble du mécénat récolté pour les FOULÉES DE BEAUREGARD et que c'est un partenariat très étroit, à la fois en montant, en moyens attribués et en résultat. Cela procède également de notre politique en faveur du handicap, et c'est avec l'aide d'une association et en partenariat avec cette dernière. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **10 - CULTURE**

### **Mécénat festival "Les Musiques de Beauregard"**

*Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON*

Le Festival des Musiques de Beauregard est depuis plusieurs années un événement reconnu de la Ville qui rayonne sur le territoire local, métropolitain et au-delà.

Porté par une envie de partage et de diversité des formes culturelles, il propose des créations insolites capables de susciter la curiosité de tous et invite à la découverte de l'environnement naturel et bâti de la Ville.

**Il s'organise désormais en biennale. La prochaine édition « clin d'œil », sous la forme d'un après-midi et d'une soirée festives, aura lieu le samedi 2 juin 2018.**

Dans ce cadre, plusieurs entreprises ont été sollicitées et certaines ont manifesté leur souhait d'apporter leur soutien dans le cadre du mécénat compte tenu du rayonnement et du caractère insolite de l'événement.

Les recettes seront imputées sur le budget 2018 (70/7062/311).

<b>SOCIÉTÉ</b>	<b>MONTANT ALLOUÉ EN €</b>
AUCHAN et ST GENIS 2	6 000
ALTAREA COGEDIM	3 000
ENEDIS	3 600
EIFFAGE	3 000
<b>Total</b>	<b>15 600</b>

Une convention de mécénat est établie, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation du festival,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons;
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mécénat et tout avenant afférent.

**P. BARD.** - « Lors de la Commission, nous avons demandé s'il existait un compte d'exploitation ou un bilan financier précis et propre à cette manifestation. À notre avis, cela est nécessaire afin d'enlever l'opacité sur la réalité économique et financière de cet événement. La réponse n'a pas été positive. En conséquence, nous nous abstenons sur cette délibération. »

**F. TIRTIAUX.** - « Pour ce qui est du budget à proprement parler de cette manifestation, comme on vous l'avait expliqué en Commission, elle fait maintenant partie intégrante de la programmation de La Mouche. Cet élément n'est pas distingué comme tel, mais il fera partie, comme je vous l'avais dit, du bilan qui aura lieu en octobre/novembre et nous vous donnerons les chiffres.

Concernant l'aide apportée par les entreprises, je tiens à souligner que non seulement elles sont extrêmement intéressées du fait de l'importance du développement de la commune sur laquelle elles sont installées. Bien évidemment aussi du fait que le Festival propose à des écoles ce spectacle gratuitement. Je tiens à souligner que plus de huit classes vont bénéficier du spectacle « Le Chanteur oiseau » dans leur propre école et cela dans toute la commune. »

**M. le MAIRE.** - « Merci, Madame TIRTIAUX. Il n'y a pas de comptabilité séparée car cela fait partie des recettes et des dépenses du secteur culturel, dont nous avons largement discuté. Néanmoins, nous essayons d'équilibrer les dépenses et recettes sur le secteur. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

## **11 - CULTURE**

### **Saison culturelle de la Mouche 2018/2019**

*Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX*

Investir l'espace public, développer l'action culturelle sur le territoire, attirer un nouveau public constituent les orientations de la politique culturelle. Différentes actions sont ainsi déclinées :

le développement d'une offre culturelle pouvant toucher tous les citoyens dans leur diversité ;  
le développement de partenariats et d'actions culturelles avec les acteurs locaux des secteurs sociaux, éducatifs, culturels, économiques ... ;  
le développement des « temps forts » et de festivals (Paroles, Paroles et festival de Beauregard, programmation hors-les murs), notamment en lien avec la compagnie associée, le développement des séances spécifiques et de la médiation au cinéma (cinés-débat, Croq'ciné, Ciné-thés, Nuit du cinéma...) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival «Lumière», festival «Télérama»);

l'optimisation du rayonnement de la structure, par sa reconfiguration d'une part mais aussi par la mise en place de partenariats sur l'agglomération, ainsi qu'avec le nouveau nom, « La Mouche », à la rentrée 2013.

Depuis le changement de direction, La Mouche a confirmé les axes de son projet et conforté ses moyens :

rayonnement de la Mouche au niveau métropolitain et régional (participation aux réseaux Groupe de 20, Réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, festival «Les Utopistes» ...)

aide à la création artistique (développement des résidences, des coproductions et des présences artistiques sur le territoire);

diffusion de spectacles hors-les-murs au plus proche des habitants et des actions culturelles sur le territoire, notamment dans le cadre des temps forts («Paroles Paroles» et «Les Musiques de Beauregard»);

renforcement des liens entre les activités cinéma et spectacle vivant, notamment dans les actions d'éducation artistique et culturelle (parcours construits à destination des publics scolaires);

optimisation des projets avec l'intégration de la programmation de Beauregard;

développement des financements (labels arts et essais, politique de la ville, Métropole, Région ...) et notamment des fonds privés (mécénat).

### **LA PROGRAMMATION 18-19 DE LA MOUCHE, spectacle vivant**

La saison 2018-2019 présente 16 spectacles pour 38 représentations (hors temps forts : Festivals *Paroles, paroles, Beauregard* et projets hors-les-murs).

1/ Les premiers événements de rentrée sont volontairement rassembleurs et grand public :

- ouverture de saison, avec un spectacle de la Biennale de la danse, en accès gratuit, sur le parvis de la Mouche le 16 septembre;
- pendant les travaux de mise aux normes de la salle de spectacle (jusqu'à mi octobre), La Mouche ouvrira son bar les vendredis après-midi pour dynamiser l'accueil du public et la billetterie. Par ailleurs, les vendredis 21, 28 septembre et 5 octobre, de 18h à 21h, des « apéros bavards » seront organisés avec des artistes et des partenaires pour animer ces temps d'ouverture de billetterie;
- Festival Lumière le 16 octobre;
- Concert du wati watia zorey Band (Moriarty) le 18 octobre;
- Le cabaret extraordinaire, le 6 novembre.

2/ Pendant l'hiver, la programmation sera plus axée sur les spectacles traitant de sujets d'actualité et de société.

3/ Puis viendront des temps forts valorisant les créations et les actions participatives avec les habitants et le public.

Le « Festival de Beauregard » se déroulera du 23 au 26 mai. Il fera la part belle aux propositions insolites, festives et participatives (la programmation sera dévoilée en début d'année 2019).

Le festival «Paroles, paroles» se présentera en version « clin d'œil », lors d'une soirée de clôture de saison, le 25 juin, et sera porté par la compagnie associée, la compagnie Ostinato, qui présentera une création inspirée par les rencontres menées sur le territoire de la ville pendant toute la saison.

**La programmation reste pluridisciplinaire**, avec une diversité d'arts représentés sur scène : danse, théâtre, musique (world et classique), cirque, cabaret humoristique, théâtre de marionnettes.

Elle s'intéresse aux écritures contemporaines (*Ces filles-là* - C<sup>ie</sup> Ariadne, le 20 novembre, *La crèche* - collectif x, le 31 janvier, *Buffles* - C<sup>ie</sup> Arnica) sans oublier les œuvres classiques et de répertoire les classiques (*Quand la musique fait son cinéma* - Octavian Saulnier, *La Cerisaie* de Tchekhov les 12 et 13 janvier).

**Pour tous les âges**, elle s'adresse à tous les publics et met l'accent sur **les spectacles à voir en famille** (*Le Bleu des arbres* - C<sup>ie</sup> Girouette, du 4 au 7 décembre, *Les Excentriques* - C<sup>ie</sup> Les Acrostiches, le 18 décembre, *Crocodiles* - C<sup>ie</sup> Barbès 35, les 11 et 12 février, *Les souliers rouges* - C<sup>ie</sup> les nuits claires, les 7 et 8 mars, *Dot* - Maduixa teatre, les 25 et 26 mars, *Quand la*

*musique fait son cinéma* - Octavian Saulnier, le 3 mai). Ces spectacles choisis ciblent différentes tranches d'âges et sont présentés en séances scolaires.

**Elle a à la fois une dimension internationale** (*C<sup>ie</sup> TgStan* de Belgique, *Maduixa teatre* de Catalogne) **et soutient des compagnies en création** (résidences et compagnie associée).

**Ancrée et rayonnante**, la Mouche prend soin d'accueillir 50% de compagnies régionales et intègre des spectacles « locomotives » attirant un large public (*Pour un oui pour un non* - biennale de la danse, *La cerisaie*, *Le Cabaret extraordinaire...*).

**En réseau sur l'agglomération**, elle participe à la Biennale de la danse, au festival «Lumière», au Groupe des 20, aux réseaux «Balises» et « Pass chez les voisins ».

### **L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION**

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit des financements spécifiques, notamment de la Métropole et de la Région (Région, DRAC). Cet accompagnement prend différentes formes :

pré-achats et coproduction de spectacles (*L'autre* - C<sup>ie</sup> puéril Péril/cirque, le 22 janvier *O.V.N.I* - C<sup>ie</sup> Ostinato/théâtre, du 20 au 23 mars, *Buffles* - C<sup>ie</sup> Arnica/marionnettes, le 9 avril);  
accueil en résidence (C<sup>ie</sup> Ostinato, C<sup>ie</sup> Y, C<sup>ie</sup> Année zéro, C<sup>ie</sup> Le cri de l'armoire ...).

### **AUTOUR DES SPECTACLES, L'ACTION CULTURELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS**

Différents projets d'action culturelle (ateliers, rencontres-débats, levers de rideaux ...) sont mis en place autour de la programmation. En fonction de leur thématique, plusieurs spectacles donnent lieu à la mise en place de liens spécifiques ou de partenariats avec des associations ou groupes spécifiques. Différents partenariats sont en cours de construction (services municipaux, CMA, Hôpitaux, équipements sociaux culturels ...).

**Avec la compagnie associée**, des actions au long cours structurent la saison, autour des thèmes : témoignage, portrait et roman photo. Il s'agit notamment de répétitions ouvertes au public pendant chaque période de résidence, d'ateliers réguliers avec des habitants, de représentations en appartement, de création « in situ » pour la soirée de clôture de saison.

**L'invitation à la beauté** est un projet construit avec les partenaires du champ social et de la santé. La Mouche accueillera la clôture d'un colloque (11 au 13 janvier 2019) réunissant, à la faculté de médecine/hôpitaux Lyon sud, des chercheurs, artistes, étudiants et professionnels du monde médical, social et de l'enseignement, pour valoriser l'art en tant que vecteur de bien-être et de soin. Une programmation de petites formes artistiques « hors-les-murs » sera définie en résonance avec ce thème.

En lien avec des spectacles programmés pendant toute la saison sont conduits **des ateliers participatifs et des actions plus ponctuelles** :

- rencontres « en Bord de plateau » à l'issue des représentations des spectacles en création et dits « d'actualité » ou « sociétaux »;
- parcours de spectateurs, ateliers de sensibilisation et de pratique dans les établissements scolaires, collèges et lycées;
- autour du spectacle *Ces filles-là* de la C<sup>ie</sup> Ariadne, « recrutement » de 8 adolescentes saint-genoises qui participeront à la représentation du spectacle;
- en amont du festival de Beauregard, ateliers de « construction en carton » avec l'équipe d'Olivier Grossetête et préparation des écoles à suivre l'enquête théâtralisée dans la ville.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la programmation de la saison spectacles 2018 / 2019;

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison spectacles 2018 / 2019.

**P. BARD.**- « Nous n'allons pas revenir sur la programmation où votre passion et votre talent m'ont fait saliver mais à l'avenir nous aimerions et nous souhaiterions, si possible, l'établissement d'un bilan financier pour chaque spectacle et que cet audit soit consultable par les membres du Conseil Municipal. En l'absence d'un tel audit, nous nous abstenons. »

**M. le MAIRE.**- « Nous allons demander aux députés de modifier la M14 et la comptabilité publique car vous demandez un travail colossal par rapport à l'activité de La Mouche. C'est la réponse que je peux vous faire aujourd'hui. Néanmoins, vous avez le budget annexe avec les frais de personnel, les recettes et l'ensemble de La Mouche.»

**P. BARD.**- « À ce moment-là, analysez les performances, les qualités, les résultats des spectacles que vous avez programmés. »

**F. TIRTIAUX.**- « Nous mènerons ensemble le bilan en octobre/novembre. Avec la Directrice de La Mouche, nous n'avons pas fixé d'éléments d'évaluation extrêmement précis car ce n'est pas du tout dans cet esprit-là que l'on mène cette politique culturelle, dans la mesure où elle est éminemment transversale et travaillée avec tous les services présents ici.»

**M. le MAIRE.**- « Un bilan qualitatif et quantitatif existe. C'est le nombre de personnes qui rentrent voir tel ou tel spectacle qui nous intéresse. C'est assez facile à déterminer. C'est également le nombre de scolaires touchés, le nombre de seniors qui viennent l'été. Nous avons ces chiffres et nous pouvons les communiquer. Après, il est impossible de vous donner le temps passé par le service scolaire dans le cadre de ses missions car c'est très inter-services et intra-services.

Comme le bilan du Festival, ce bilan donne le nombre d'entrées et les dépenses. Ce n'est pas un souci particulier. »

**B. GUEDON.**- « Je rappelle que toute cette culture ce n'est pas de la dépense mais de l'investissement. Merci. »

**M. le MAIRE.**- « Cela fait l'objet d'un long débat politique mais c'est effectivement sous cet angle que nous l'envisageons. Je vous propose de passer au vote de la saison culturelle pour que je puisse engager les dépenses, les contrats et les conventions.»

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

## **12 - JEUNESSE**

### **Contrat Enfance Jeunesse -programmation 2018**

*Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER*

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires, afin de contribuer à leur épanouissement, favoriser leur insertion sociale et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

À ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

En 2018, l'enveloppe totale du CEJ est de 270 752 € : 160 119 € de subvention attendus de la CAF et 110 633 € financés par la Ville.

Le budget global se décompose en actions portées par les associations pour 119 802 € (subventions versées par la Ville intégrant la part CAF) et en actions portées par la Ville à hauteur (séjours vacances ainsi qu'une partie des postes de coordinateur jeunesse, coordinateur des rythmes périscolaires et animateur CME).

La programmation 2018, du Contrat Enfance Jeunesse, volet "jeunesse", se décline en 8 actions énumérées dans le tableau ci-après.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2018
ALSH Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	57 117,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été 2018	Associations sportives	3 300,00 €
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
<b>Total projets associatifs</b>		<b>119 802,00 €</b>

Projets Municipaux	Coût prévisionnel 2018
ALSH Enfants MQC (projet J5)	70 000,00 €
Séjours de Vacances	12 000,00 €
Animation d'un CME	11 590,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	57 360,00 €
<b>Total projets municipaux</b>	<b>150 950,00 €</b>

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation Ville aux différentes associations participant aux Opérations Sport Été 2018;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2018 correspondant aux dépenses générées par l'ensemble des actions 2018 décrites ci-dessus;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville sur le compte 7478;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2018;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

**B. PIERONI.** - « N'ayant pu être présents lors de la Commission, nous souhaiterions poser plusieurs questions.

Tout d'abord, que sont les projets J1, J4, J5, J6 ?



*Dans le premier tableau figure une ligne : « Opérations Sport Été » portées par les associations sportives et une ligne « Tennis de table » porté par l'association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval. Ne considérez-vous pas le tennis de table comme un sport qu'il ne soit pas inscrit sur la ligne « Opérations Sport Été » ?*

**G. COUALLIER.** - *« Les opérations J1 et J4 sont des actions menées par les Centres de loisirs. C'est la référence du projet porté par le Centre social et culturel des Barolles et par l'ALSH et le CLESG. Ce sont juste des appellations. Comme chaque année, les projets sont portés par la structure elle-même.*

*Concernant le tennis de table, c'est pareil. Les Opérations Sport Été sont des actions sur juillet et août et financées par la Ville. Depuis des années, le tennis de table, hormis les Opérations Sport Été, mène ses propres actions sur cette opération-là, qui est financée par la CAF. Si elle n'était pas financée par la CAF, peut-être que l'opération tennis de table n'aurait pas eu lieu. Cette opération est différente par rapport aux Opérations Sport Été. Elle est propre à l'association et à la structure elle-même. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

### **13 - JEUNESSE**

#### **Animations et chantiers Ville Vie Vacances 2018**

*Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT*

La période des vacances scolaires est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux loisirs éducatifs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier.

En réponse à cette situation, le programme « Ville Vie Vacances », composante de la politique jeunesse, favorise, au cours des différentes vacances scolaires, une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif s'articule autour de deux volets que sont les « animations VVV » et les « chantiers VVV ».

Tout d'abord, le dispositif Ville Vie Vacances, **volet animations**, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville (identifiés comme prioritaires ou en veille), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser la mixité et la rencontre des publics. Pour la Commune, ce sont donc essentiellement les jeunes du quartier classé prioritaire qui sont éligibles, à savoir les Collonges, classés Quartier Politique de la Ville (QPV). Le centre social et culturel des Barolles, en Quartier Veille Active (QVA), peut prétendre aux subventions accordées par le dispositif si les projets sont co-construits avec des jeunes identifiés QPV et en collaboration avec les structures issues de ces quartiers.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (Ville et État - DDSC/CAF) et les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles et éducateurs de prévention AJD) se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires. Les projets seront ensuite validés par la cellule départementale VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative, au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs, tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2018, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 3 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le centre social et culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD, les actions menées par le Mixcube étant maintenant déjà inscrites dans le budget Mixcube de la Ville.

Les associations concernées fourniront aux financeurs un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires, sachant que l'enveloppe de l'État (CAF et DDCS) est directement versée aux porteurs de projets.

Le volet chantier, quant à lui, s'adresse aux jeunes des mêmes quartiers de 14 à 18 ans pour le financement de projets collectifs (14-16 ans) ou de projets individuels (16-18 ans). Ces chantiers, proposés par la Ville ou les bailleurs sociaux, se déroulent lors des vacances scolaires (ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, aide lors de certaines manifestations ... ). Les jeunes sont positionnés et encadrés « pédagogiquement » par les structures socio-éducatives que sont le Mixcube, le Centre Social et Culturel ainsi que les éducateurs de prévention des AJD.

L'unique porteur de projet pour cette action reste toutefois la Commune qui assure la gratification des jeunes pour un coût prévisionnel de 3 000 €. L'indemnisation des jeunes se fait à partir des relevés de présences et par le biais de la régie d'avances et de recettes de l'Espace Déclic.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux porteurs de projets des Opérations Ville Vie Vacances année 2017;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 et 6068;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

**B. PIERONI.**- *« Comme chaque année, nous déplorons que seuls les jeunes vivant dans les QPV, prioritaires ou en veille, soient concernés par ce projet. Les autres jeunes de la Ville sont exclus car vivant en dehors du périmètre désigné. Pourtant, certains de ces jeunes, comme ceux résidant dans les quartiers concernés sont parfois défavorisés par la vie. Leurs parents n'ont pas ou rarement les moyens de les faire partir en vacances ou de les inscrire à des activités. Nous ne pouvons donc admettre, comme les années précédentes, que sous prétexte de recevoir des subventions spécifiques pour les QPV, prioritaires ou en veille, des jeunes de notre Ville ne puissent pas avoir la possibilité d'être comme les autres. »*

**B. VIVES-MALATRAIT.**- *« Il existe d'autres structures, par exemple, le Départ en Vacances, qui peut toucher tous les jeunes. »*

**B. PIERONI.**- *« Oui, mais cela devrait être pareil pour tous. »*

**B. VIVES-MALATRAIT.**- *« D'autres animations peuvent toucher tout le monde. Pensez-vous que ces jeunes soient stigmatisés ? »*

**B. PIERONI.**- *« Tous les jeunes devraient avoir accès à la même chose à 100 %. »*

**Y. CRUBELLIER.**- *« C'est d'ailleurs une grande richesse de mélanger des personnes de catégories sociales différentes. »*

**B. VIVES-MALATRAIT.**- *« Il existe d'autres dispositifs pour tous les jeunes et ils peuvent tous être largement représentés. »*

**G. COUALLIER.**- *« Il existe d'autres dispositifs, et je voudrais surtout rappeler que la CAF a aussi ses critères sur ce sujet-là. Ce n'est pas uniquement la Ville qui décide. Si la CAF décide de ne plus subventionner ces actions, nous ne pourrions plus les faire. C'est dommage car cela*

*favorise aussi l'insertion de ces jeunes en difficultés ou qui ont des problèmes financiers. Cela émane beaucoup de la CAF. »*

**B. PIERONI.** - *« C'est bien ce que j'ai dit. Sous prétexte de recevoir des subventions spécifiques, on fait des choses pour les jeunes de certains quartiers, mais d'autres jeunes dans d'autres quartiers sont aussi défavorisés mais n'y ont pas accès. C'est ce que je déplore. »*

**G. COUALLIER.** - *« Nous mettons en place d'autres actions parallèlement tel qu'un séjour de vacances, selon le quotient familial. Vu le coût d'un séjour, les parents qui ont de bas revenus sont ravis et satisfaits de faire partir leurs enfants. C'est aussi un projet CAF pour des jeunes en difficulté. Sur les quartiers QPV ou des quartiers en veille, la Ville met en place des actions qui fonctionnent avec le quotient familial, notamment ce séjour de vacances. Cela concerne beaucoup de jeunes et ceux qui sont en difficulté sont ravis de pouvoir partir. »*

**M. GUOUGUENI.** - *« Je reviens sur la question de la politique jeunesse. Il faut bien comprendre que les éléments que nous venons d'évoquer à travers la délibération précédente, le Contrat Enfance Jeunesse, et les VVV à venir, la programmation de la cohésion sociale, ne sont ni plus ni moins que des dispositifs. Il faut les mettre en parallèle ou en complémentarité des actions financées par le droit commun, donc de la politique de la Ville au sens politique jeunesse.*

*Ce dispositif est ciblé. Il n'empêche qu'il n'a pas un caractère exclusif. Même si une action est portée par une structure en tant que politique de la Ville, il n'y a pas une obligation d'avoir 100 % des habitants issus des quartiers QPV Il y a un ratio pour répondre à ces questions de mixité que vous avez évoquées. C'est la réalité.*

*Ensuite, ce n'est pas la Ville seule qui dit ce que l'on va faire. Nous avons un travail partenarial avec les structures, en l'occurrence le Centre Social et Culturel des Barolles et le Mixcube, qui sous couvert d'un dispositif sur lequel ils peuvent s'appuyer viennent présenter des projets sur lesquels la CAF et la Ville mesurent la pertinence ou non de ces dispositifs.*

*Je rappelle que des propositions d'actions ont été faites mais n'ont pas été acceptées car nous n'en avons pas perçu la pertinence.*

*Je reviens sur le droit commun, qui en termes de politique jeunesse, est au-delà des montants que nous venons d'évoquer. Une structure comme le Centre Social et Culturel des Barolles représente plus de 200 000 €. Si on enlève les VVV, c'est une enveloppe de 2 000 €. Le droit commun, avec le financement à travers le CLESG, le Mixcube et les différents dispositifs jeunesse (la Bourse municipale jeune), on est au-delà des 120 depuis sa création. Je peux vous assurer qu'en termes de dimension spatiale tous les quartiers sont concernés.*

*Je voudrais ramener cette question à la fois sur le droit commun qui est la politique de la Ville au sens politique jeunesse de la Ville où une très forte majorité des financements va à destination de tous les Saint-Genois. On est sur des questions de dispositifs bien spécifiques. »*

**P. ROTIVEL.** - *« Pour conforter les propos de M. GUOUGUENI, nous allons traiter des actions mises en place selon un dispositif qui correspond à une loi qui permet de bénéficier de crédits spécifiques et non de droit commun, bien qu'il soit toujours associé pour faire quelque chose de cohérent. Je rappelle, Madame PIERONI, que toutes les actions menées sur le quartier répondent à des conditions étatiques mais elles sont ouvertes entre 30 % et 40 % à des personnes qui ne sont pas sur le quartier. Ces actions sont proposées aussi. Je trouve dommage que l'on se passe de ces crédits spécifiques pour faire des actions, même s'ils font partie d'un dispositif que nous n'avons pas choisi. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**  
Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

## 14 - COHÉSION SOCIALE

### Programmation cohésion sociale 2018

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire sur la Commune. Aujourd'hui, seul le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).

Dès lors, la Ville avec tous les partenaires du territoire a établi un diagnostic partagé puis a rédigé le nouveau Contrat De Ville 2015-2020 (CDV) signé par les partenaires le 22 janvier 2016. Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires ainsi que les actions 2018.

### Ainsi, les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2018 sont

- Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre du projet de **renouvellement urbain aux Barolles**.

L'AMO paysagiste choisi en 2017 a présenté ses études de conception ainsi que le scénario d'aménagement retenu. Les travaux débuteront à l'automne.

- Mobiliser les principales politiques publiques

- **En matière d'insertion sociale et économique et d'accès à l'emploi**, des projets seront menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche) mais aussi en termes de maîtrise de la langue française, de l'utilisation de l'outil informatique dans l'accès aux droits, dans la recherche d'emploi et dans la création d'entreprise.

- **En matière de prévention - sécurité**, des actions sont menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elles reposent à la fois sur divers groupes de travail partenariaux qui permettent l'échange d'informations (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...) mais aussi sur diverses actions participant à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux, accueil de jeunes soumis à des peines de Travail d'Intérêt Général, rappels à l'ordre, vidéo-protection, prise en charge des exclus scolaires dans les collèges, aide aux victimes, accompagnement des violences intrafamiliales et suivi individualisé de jeunes vers l'insertion...).

Dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont programmés la **remise en peinture d'allées ainsi qu'un débarrasage d'encombrants qui s'appuieront sur des chantiers d'insertion sur les Barolles** avec le bailleur Lyon Métropole Habitat.

- Renforcer le lien social

Cette année, le volet culturel est soutenu dans le cadre d'une action intitulée « Les Collonges : mémoires et transformations » portée par la Ville en partenariat avec l'association Qimel.

Le cycle d'actions portant sur « les valeurs de la République », développé par Mixcube depuis 2015 mettra l'accent en 2018 sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés, sur le développement de la citoyenneté chez les jeunes.

Enfin, l'action **boxe éducative mixte** débutée l'année dernière sera pérennisée cette année. Une rénovation de la salle de pratique, aujourd'hui vétuste, est également prévue.

**Ainsi en 2018, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 11 menées en 2017 sont reconduites, 2 sont développées et 4 sont des projets nouveaux.**

## RATTACHER LES QUARTIERS À LA VILLE ET LES DIVERSIFIER

### Action 1.1 : Requalification urbaine des Barolles, Tranche 2 (action développée)

À l'automne 2018, les travaux de réaménagement des Barolles débuteront. Les objectifs poursuivis visent à casser le linéaire minéral du Mail des Barolles en végétalisant et repensant les cheminements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite mais également revoir le stationnement public en augmentant l'offre. Enfin, l'allée des Barolles et la « Place Carrée » seront rematérialisées, végétalisées ; cette dernière permettra un accueil agréable des familles.

Cette requalification est évaluée à près de 2 millions d'euros dont 570 000 € pris en charge par la Ville en lien avec ses compétences (éclairage public, espaces verts). La convention de maîtrise d'ouvrage unique délibérée le 24 janvier 2017 formalise notamment l'échéancier financier dont 228 000 € en juillet 2018.

Porteur de projet : **Métropole**

Coût prévisionnel : **228 000€**

- Participation de la Commune : **228 000 €**

### Action 1.2 : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette année dans le cadre de la GSUP, le bailleur Lyon Métropole Habitat propose deux actions via des chantiers d'insertion sur les Barolles :

- Un chantier de sensibilisation des habitants au respect des encombrants : des jeunes du quartier vont passer en porte-à-porte rencontrer les locataires afin de les informer sur les règles en matière de dépôts des encombrants mais aussi en matière de tri sélectif. Ils auront préalablement été sensibilisés par les services de la Métropole en charge de la gestion des encombrants et du ramassage des déchets, afin qu'ils s'approprient le process et adoptent le discours adéquat auprès des locataires.
- Un chantier de peinture dans 6 allées de la résidence Eridan.

Maître d'ouvrage : **Lyon Métropole Habitat**

Coût prévisionnel : 51 700 €

- Participation attendue de la Métropole : 7 000€
- GrandLyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 40 700 €
- Participation de la Commune : **4 000 €**

## 2. MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

### Action 2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes (action reconduite)

Différents chantiers éducatifs pour les jeunes majeurs (18-25 ans) seront menés sur le territoire communal. Les jeunes seront positionnés par le Mixcube, le centre social des Barolles et les éducateurs spécialisés des AJD.

En cas de chantiers réalisés en partenariat avec un bailleur social, la Ville et le bailleur financeront chacun 50% la rémunération des jeunes. Les frais de matériel sont à la charge des bailleurs.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **8 800€**

- Participation attendue des bailleurs le cas échéant : 4 400€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)
- Participation de la Commune : **4 400€**

### Action 2.2 : Plate-forme linguistique (Cofinancement CDV : action reconduite)

La plate-forme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ... ) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en

réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière et Givors.

Porteur de projet : **AFI (Association Formation et Ingénierie)**

Coût prévisionnel : **39 100€**

- Participation attendue de l'État : 16 300€
- Participation de la Région : 4 000€
- Participation attendue des autres Villes : 14 500€
- **Participation de la Commune : 4 300 €**

### **Action 2.3 : Mon image, ma voix** (Cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **16 760 €**

- Participation attendue des autres Villes : 7 920€
- Participation attendue de la Mission Locale: 6 200 €
- **Participation de la Commune : 2 640€**

### **Action 2.4 : Appui à la création d'entreprise** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **219 700€**

- Participation attendue de l'Europe : 20 000€
- Participation attendue de la Région : 48 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 41 000€
- Autofinancement : 87 700€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

### **Action 2.5 : CitésLab, Service d'amorçage de projets** (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leurs parcours professionnel. En 2016, cette action a été budgétée pour 3 ans supplémentaires (jusqu'au 30 août 2019), jusqu'à la fin de la convention signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **65 056€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 19 500€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 19 388€
- **Participation de la Commune : 8 168€**

**Action 2.6 : Espace public numérique** (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Aujourd'hui, de plus en plus de services publics sont dématérialisés. Les différentes démarches de la CAF, de Pôle Emploi, de la Sécurité Sociale ou encore des impôts nécessitent des demandes, actualisations et communications avec les conseillers qui se font uniquement par Internet. De fait, de nombreux citoyens se retrouvent exclus ou ont plus de mal à accéder à leurs droits sociaux s'ils ne maîtrisent pas l'outil informatique. Cette action vise à répondre aux besoins des Saint Genois en la matière en leur proposant une aide hebdomadaire gratuite sous forme de permanences, ainsi que des ateliers d'autonomisation, mensuels s'ils en ressentent le besoin.

Ces permanences et ateliers gratuits pour les usagers ont lieu dans la salle informatique du Mixcube équipée de 14 postes.

Cette action répond à un besoin observé par les travailleurs sociaux du territoire et la thématique est inscrite dans la lettre de cadrage annuelle du Préfet en matière de politique de la ville, comme une priorité pour 2018.

Porteur de projet : **Saint-Genis Emploi**

Coût prévisionnel : **6 000 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- **Participation de la Commune : 1 000 €**

**Action 2.7 : La Médiation citoyenne** (Cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : **13 750 €**

- Participation attendue de l'État : 2 000 €
- Bénévolat : 7 450 €
- **Participation de la Commune : 4 300 € dont 2 300 € de mise à disposition de locaux**

**Action 2.8 : Solidarités** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action recoupe différentes aides à destination des Saint Genois :

- Un **fonds de participation des habitants** destiné à être demandé par les habitants désirant porter un projet local allant dans l'intérêt général. Ce FPH est co-financé par l'État.

- Des **permanences d'aide aux victimes** par l'association LAVI (Lyon Aide Aux Victimes) un après-midi par mois sur le territoire saint-genois. Ces permanences sont une aide psychologique et juridique pour les personnes victimes d'accidents, attentats ou agressions verbales, physiques, sexuelles ou intrafamiliales.

L'association s'intègre également dans le partenariat local, en participant notamment aux cellules de veille du CLSPD tous les deux mois et au groupe de travail sur les violences intrafamiliales qui en est issu.

Porteurs de projet : **Ville**

Coût prévisionnel : **7 100 €**

- Participation attendue de l'État : 3 100 €
- **Participation de la Commune : 4 000 €**

### **Action 2.9 : Diagnostic fracture numérique (Cofinancement CDV : action nouvelle)**

Lors du comité de pilotage politique de la ville sur la thématique emploi/insertion du sud-ouest lyonnais qui a eu lieu le 28 novembre 2017, il a été mis en évidence la nécessité d'établir un diagnostic sur la fracture numérique à l'échelle du territoire intercommunal du sud-ouest lyonnais (Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière, Irigny).

Il consiste en une enquête et une évaluation des besoins des populations et particulièrement des habitants des QPV et QVA du Sud Ouest Lyonnais.

L'objectif de cette action est de préparer une action pour 2019 sur la fracture numérique à l'échelle du SOL.

Porteur de projet : **Maison de l'emploi et de la formation du Rhône**

Coût prévisionnel : **18 000 €**

- Participation attendue de l'État : 8 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 8 000 €
- **Participation de la Commune : 2 000 €**

## **3. RENFORCER LE LIEN SOCIAL**

### **Action 3.1: Soutien au développement social et culturel (action reconduite)**

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité, la culture ...

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 700 €**

- **Participation de la Commune : 2 700 €**

### **Action 3.2 : Les Collonges : mémoires et transformations (Cofinancement CDV : action nouvelle)**

Chaque année, la Ville porte une action artistique / culturelle dans la programmation politique de la ville. La Culture est en effet un levier original et intéressant pour impliquer les habitants dans un projet et les faire réagir sur une thématique sociétale. C'est également dans ce cadre que la Ville a décidé de s'impliquer dans le projet de charte de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020.

Cette année, à l'occasion des 50 ans de la résidence du Champlong, il est apparu opportun de valoriser le vécu des habitants, leur vision du quartier des Collonges et les évolutions urbaines mais aussi sociales qui s'y sont jouées ces dernières décennies.

L'association QIMEL organisera des ateliers collectifs et individuels sur différents médias artistiques (photos, dessins, textes) et centrés sur la perception du quartier vécue par les habitants, l'objectif étant la réalisation de 50 projets artistiques (en lien avec les 50 ans du quartier) à partir de ces ateliers avec une mise en valeur de ces travaux sous la forme d'une exposition éphémère sur les murs du quartier, ainsi qu'au sein de la maison de quartier.

Porteur de projet : **Ville en partenariat avec l'association QIMEL**

Coût prévisionnel : **6 000 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- **Participation de la Commune : 1 000 €**

### **Action 3.3 : Boxe éducative mixte (Cofinancement CDV : action reconduite)**

Cours de boxe éducative organisés le samedi (11h-13h) à destination des garçons et des filles (12-17 ans) avec un objectif de mixité. Ils s'articulent avec d'autres cours, à destination des jeunes adultes et adultes en soirée (19-21h).

L'objectif poursuivi est de permettre la mixité dans le sport et par extension, dans les activités effectuées par les jeunes du QPV devenus adultes. Ils sont organisés dans une salle au cœur du QPV.

Porteur de projet : **Mixcube**



Coût prévisionnel : **21 300 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- **Participation de la Commune : 16 300 € (Mixcube droit commun)**

**Action 3.4 : La Fraternité en Action (Cofinancement CDV : action développée)**

Pérennisation et fin du cycle de l'action « les valeurs de la République » portée par la maison de quartier depuis 2015 : accent mis sur la lutte contre les discriminations liées au handicap, au développement de la citoyenneté chez les jeunes, à l'information et à la lutte contre la radicalisation et aux rencontres fraternelles autour des valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité.

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **14 500 €**

- Participation attendue de l'État : 5 500 €
- **Participation de la Commune : 9 000 € (3 000 € PDV et 6 000 € Mixcube droit commun)**

#### **4. POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**

**Poste 4.1 : Chef de projet Contrat de Ville**

Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **40 400 €**

- Participation attendue de l'État : 13 400 €
- Participation attendue de la Métropole : 13 400 €
- **Participation de la Commune : 13 600 €**

**Poste 4.2: Gestionnaire administrative et financière**

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **27 600 €**

- Participation attendue de la Métropole : 6 900 €
- **Participation de la Commune : 20 700 €**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

**DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la Commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2018
GSUP	1.2	Lyon Métropole Habitat	4 000 €
Plateforme linguistique	2.2	AFI	4 300 €
Mon image, ma voix	2.3	Mission Locale	2 640 €
Appui à la création d'entreprise	2.4	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	2.5	Graines de SOL	8 168 €
Espace public numérique	2.6	Saint Genis Emploi	1 000 €
La Médiation citoyenne	2.7	AMELY	2 000 €
Diagnostic fracture numérique	2.9	Maison de l'emploi du Rhône	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	3.1	Centre Social et Culturel	2 700 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2018
Chantiers Insertion jeunes adultes	2.1	Divers Partenaires	4 400 €
Solidarités	2.8	Divers Partenaires	7 100 €
Les Collonges : mémoires et transformations	3.2	QIMEL	6 000 €
La Fraternité en Action	3.4	Divers Partenaires	8 500 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en investissement, relative à l'actions suivante, sera imputée sur le compte 204 1512 conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2018
Requalification des Barolles, Tranche 2	1.1	Métropole	228 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Solidarités	2.8	Commune	État	3 100 €
Les Collonges : mémoires et transformations	3.2	Commune	État	5 000 €
Boxe éducative Mixte	3.3	Commune	État	5 000 €
La Fraternité en Action	3.4	Commune	État	5 500 €
Chef de Projet Contrat de Ville	4.1	Commune	État	13 400 €
			La Métropole	13 400 €
Gestionnaire Administrative et Financière	4.2	Commune	La Métropole	6 900 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

**M. le MAIRE.** - « *Merci, pour cet exposé très complet. Dans le Contrat de Cohésion Sociale il y a de l'investissement, par exemple, la requalification des espaces publics des Barolles, mais également l'aspect sociétal sur lequel nous essayons de travailler, l'État, la CAF et nous-mêmes. On est sur l'insertion, sur des chantiers.*

*Sur la fracture du numérique, je rajouterai les ateliers numériques qui vont être mis en place au niveau du Mixcube. Il faut effectivement penser à ceux qui sont éloignés du numérique.*

*À travers cette cohésion sociale, on voit que ce n'est pas quelque chose d'abstrait. Ce sont des éléments très précis, qui peuvent rendre service à des jeunes. C'est aussi les atteler à la création d'entreprise, les services d'un portail de projets. On est dans une dimension professionnelle, sociétale, voire environnementale, du numérique, très poussée dans ces différentes actions, qui sont très pragmatiques et qui entraînent beaucoup de partenaires dans le sillage de ces actions. C'est bienheureux que ces partenariats se fassent à ce niveau-là. »*

**B. PIERONI.** - « *Notre position sur ce projet rejoint le précédent. Pensez-vous réellement que seuls les jeunes de ce quartier méritent un coup de pouce en matière d'insertion sociale et économique et d'accès à l'emploi ?*

*Il est également question de l'accès aux droits, c'est bien, mais ont-ils également une approche de l'accès aux devoirs ? Vivre en société donne des droits mais il y a un revers à la médaille qui n'est que trop souvent oublié. Concernant le volet prévention sécurité, nous souhaiterions que des actions soient menées également sur d'autres points employés*

sciemment car il ne s'agit pas obligatoirement de quartiers à proprement parler, qui sont également gangrenés par la délinquance et les incivilités. Nous pensons, par ailleurs, que certains parents, qui ferment trop souvent les yeux sur les activités de leurs enfants, quand ils ne les approuvent pas ou pire, devraient être associés à ces chantiers.

Sur le point 3.3, malgré le discours de M. DARNE de l'an passé, qui résonne encore à nos oreilles, notre avis n'est pas modifié concernant la pratique de la boxe.

Sur le point 1.2, gestion sociale et urbaine de proximité, il en est de même que précédemment. Tous les logements sociaux, et pas seulement ceux des QPV prioritaires ou en veille, devraient bénéficier de l'action des jeunes. Il serait même intéressant de savoir quels sont les volontaires. Sont-ils toujours les mêmes ? Nous avons bien compris que ce qui vous motive, ce sont les subventions accordées pour ces quartiers. Les résidents des autres logements sociaux doivent-ils être abandonnés à leur triste sort pour autant ?

Sur le point 2.1, que faites-vous pour les jeunes qui « traînent » en bas de leur immeuble et ne se rendent pas à la Maison de quartier ou au Centre social ?

Nous arrivons au point 2.3 pour les jeunes qui connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi. Pourquoi ne pas leur faire comprendre que pour ne pas en arriver à ce stade, il faut être assidu aux cours. Il serait d'ailleurs souhaitable de le faire comprendre aux parents car beaucoup n'y envoient qu'épisodiquement leurs enfants. Il y aurait bien un moyen pour les aider à comprendre mais chaque fois qu'il en est question il y a une levée de boucliers de la part d'associations bien-pensantes. Pourquoi faire des efforts puisque tout ou presque sera pris en charge par la société ? Tous les points cités sont d'ailleurs en contradiction avec les points 2.6 et 3.1. En effet, il y avait parfois peu de dialogue entre les personnes mais avec le tout numérique imposé de plus en plus par le service public, chacun reste dans son coin devant son écran. Quant au tout numérique, avant de l'imposer, il faudrait être certain que chacun puisse en être équipé et que sa fiabilité en soit parfaite.

Quant au bien vivre ensemble, si cher à toute une catégorie de personnes, il faudrait déjà commencer par faire en sorte qu'il ne soit pas à sens unique.

En conclusion, nous dirons qu'il y a dans ce projet beaucoup de bonnes idées d'intention, mais quoi que vous puissiez en penser, nous trouvons discriminatoire d'adresser ce programme uniquement à certains quartiers. D'autres jeunes dans d'autres points de la Ville ont besoin des mêmes attentions et aides. Depuis des lustres, l'État, les régions, les communes ont dépensé des millions d'euros pour venir en aide à ces quartiers et à leurs habitants. Pour quels résultats ? Charlie Hebdo, Montrouge, le Bataclan, Nice, Saint-Étienne-du-Rouvray, l'Isère, Marseille et dernièrement le quartier de l'Opéra à Paris. Tous ces attentats ont été commis par des jeunes élevés en France et instruits à l'école de la République. À quoi sert de reprendre annuellement le même programme alors que rien ne change ? »

**T. MONNET.** - « Je voulais reprendre la remarque de Monsieur GUEDON quand il dit que la culture est un investissement. Je suis d'accord avec lui. La santé, l'aide humanitaire, la solidarité aussi sont des investissements humains. J'ai l'impression que certaines personnes, peut-être vous, y êtes moins sensibles quand il faut passer aux actions.

Pour revenir à la délibération 14, nous saluons les nombreuses actions menées sur les quartiers des Collonges et des Barolles et souhaitons vivement que les investissements humains et financiers portent leurs fruits. Je rejoins une partie du discours de Madame PIERONI. Il est vrai que la gestion de la cohésion sociale et la question de la Ville est un gros problème national, voire international, et que les moyens qui sont mis sont énormes mais il n'est pas toujours simple d'obtenir des résultats. Il y a une collaboration particulière entre la population, les intermédiaires, l'État, les collectivités. Pour cela, il faut qu'il y ait un travail de terrain très fort mené par de nombreux acteurs.

La Ville poursuit-elle son engagement dans la démarche de participation des habitants en soutenant le Conseil Citoyen des Collonges, collectif d'habitants et d'acteurs associatifs participant à l'élaboration de tout projet de la politique de la Ville ?

D'autre part, Madame ROTIVEL, seriez-vous en mesure de nous faire un point sur son déroulement, sur ses actions à destination du quartier et, selon vous, ce Conseil Citoyen présente-t-il une plus-value pour celui-ci ? Bien évidemment, Monsieur CRIMIER va me dire : « On ne touche à rien. Ils sont neutres, etc. » mais je vous demande si vous avez votre opinion et en fonction de son fonctionnement, comment pouvez-vous me le présenter ? »

**M. le MAIRE.**- « Si vous le permettez, Monsieur MONNET, je ferai mes réponses personnelles. Ne parlez pas pour moi. »

**T. MONNET.**- « Je fais mon intervention comme je l'entends. »

**S. PATAUD.**- « Nous avons beaucoup débattu au cours de la dernière Commission qui abordait cette question. Il est vrai que nous sommes très attachés à toutes les actions qui peuvent être mises en place auprès des jeunes pour les aider au niveau de leur intégration, de leur insertion et toutes les actions éducatives. Pour nous, elles ont une valeur très importante. On est parfois sur des coups d'effet que l'on doit réguler. Il faut mesurer si les objectifs ont pu être atteints. En revanche, on va sur un domaine plus large car on évoque la question de la parentalité. On avait déjà évoqué l'aide à la parentalité, qui se fait aussi au sein du Mixcube ou dans le quartier des Barolles où des actions sont menées. On peut penser au dispositif à mettre en place pour les renforcer et accompagner les familles mais aussi à être auprès de leurs enfants. Parfois, il y a de la nécessité et on est bien placé pour le savoir. Certains professionnels peuvent aussi les aider à devenir parents. C'est indispensable dans toutes les actions éducatives à mettre en place. »

**M. le MAIRE.**- « Merci, Madame PATAUD. Madame ROTIVEL, quelques éléments de réponse. »

**P. ROTIVEL.**- « Je vais essayer d'être brève. Vous ne m'en voudrez pas, Madame PIERONI, si je rate une ou deux de vos questions car votre intervention était un peu longue.

Si je pense que seuls les quartiers du Champlong et des Barolles sont en difficulté, non. Nous avons ici présents des partenaires de l'instance du CLSPD. Nous n'évoquons pas uniquement le quartier des Barolles ou celui des Collonges. Tout sujet évoquant quelques soucis que ce soit est mis sur la table avec tous les partenaires.

Il existe les structures de Saint-Genis Emploi et la Mission Locale sur les Collonges mais elles ne sont pas destinées uniquement à des habitants résidant aux Collonges. C'est une institution à laquelle tous les Saint-Genois peuvent faire appel. Quant à l'action mise en place pour la fracture numérique, les prescripteurs peuvent être le CCAS, la MDM, la Mission Locale, Saint Genis Emploi, le Mixcube, le Centre Social des Barolles. Tout le monde peut être prescripteur et bénéficiaire de cette action.

Sur le terrain, nous avons les AJD pour la prévention. Ils sont sur le quartier des Barolles et celui des Collonges mais ils sont aussi sur le Centre. D'ailleurs, ils animent une permanence dans un local qui leur a été prêté dans le centre-ville.

Je rappelle qu'un travail a été mis en place pour la première fois hier ou avant-hier sur le groupe des enfants exclus du collège. Quand vous parlez de gens « qui traînent », on essaie au moins sur nos jeunes, et les AJD font le reste pour les plus âgés, de travailler avec les exclus. Il y aura une prise en charge. Un enfant a été exclu pendant cinq jours. Il sera pris en charge par le personnel de la Ville, le CIO et d'autres associations, les AJD et les centres sociaux. »

**B. PIERONI.**- « Quand vous dites qu'un enfant exclu est pris en charge, que fait-il ? Excusez-moi mais j'ai raté la Commission. J'ai subi les méfaits du bien vivre ensemble. Je n'ai pas pu rentrer chez moi ni assister à la Commission. Quand ces enfants sont exclus et pris en charge que se passe-t-il ? »

**P. ROTIVEL.**- « Je l'avais largement détaillé au moment de la Commission. A titre expérimental, ce jeune est le premier pour lequel une convention a été signée. Le premier jour, il a été accueilli dans les services de la Ville par le Service Jeunesse et il a fait un travail administratif au niveau du Service Communication. Il est allé à la PM où il a rencontré un agent de la police municipale. Il sera pris en charge par LAVI, l'Association qui travaille avec nous autour de la médiation. Il aura un rendez-vous au Centre Social, où il sera amené à réfléchir sur le cadre et les valeurs de la République au Centre Social ou au Mixcube en fonction de son collège. Le lundi, il sera accompagné par les AJD au CIO à Oullins. Il sera pris en charge le jeudi par les AJD ( Association Jeudi Dimanche) et il aura obligation de faire un compte rendu de son expérience. C'est très important. Il mentionnera les fautes qu'il a commises et le recul qu'il a pu avoir par rapport à l'acte qu'il a commis et ce qu'il a tiré de son expérience. C'est expérimental. Le premier a été reçu hier. »

**B. PIERONI.**- « Je suis perturbée ces temps-ci. Si c'est un jeune du collège, il est mineur. Que se passe-t-il au niveau des parents ? »

**P. ROTIVEL.**- « Le Service Jeunesse est en contact direct avec les parents. En l'occurrence, il s'agit de Fatiha SAHLI, qui a été en contact tous les jours avec sa maman. Dans un premier temps, elle a écouté l'enfant. Elle a eu des retours, qui n'étaient pas forcément les mêmes. C'est une prise en charge globale, qui est fait autour des enfants. »

**M. le MAIRE.**- « Pour vous rassurer, Madame PIERONI, je vais même prendre du temps pour faire un rappel à la loi avec les parents car il s'agit d'enfants mineurs. Il faut leur expliquer quelques règles de la République et du bien vivre ensemble en collectivité. Je vais prendre ce temps-là aussi. On va jusque dans le détail et cela prend du temps. Je peux vous le dire. »

**J-C. DARNE.**- « Madame PIERONI, je comprends bien que la boxe n'est pas votre tasse de thé. Je n'en suis pas un adepte non plus mais elle apporte à de jeunes Saint-Genois de beaux résultats au niveau national. Je vous invite à lire le journal Le Progrès des dernières semaines. On ne peut d'ailleurs que se réjouir de ce résultat. L'entraîneur disait que différentes communautés ne s'entendaient pas au départ de leur apprentissage mais maintenant elles s'encouragent quand il y a un combat. C'est un gros progrès. »

**M. le MAIRE.**- « Tel que cela a été dit, la cohésion sociale c'est aussi l'ensemble des dispositifs : Sud Ouest Emploi, Graine de Sol, etc. Au-delà de la cohésion sociale, nous avons de multiples partenaires. Nous travaillons en intercommunalité avec les villes voisines. C'est important car nous sommes sur un bassin de vie et d'emploi et pas seulement sur un secteur communal. C'est important, car l'ensemble des associations travaille sur un secteur géographique très large. Je voulais aussi souligner cet aspect.

On avance sur la cohésion sociale. Les résultats sont parfois difficilement mesurables, mais l'action se fait avec l'investissement à la fois du personnel de la Ville et du personnel associatif et de nos différents partenaires et porteurs de projets.»

**P. ROTIVEL.**- « Je signale que nous avons tous les bilans chiffrés. Nous avons des actions que nous ne mettons pas systématiquement tous les ans. Par exemple, il y avait une action avec l'association OASIS l'année dernière qui ne montrait pas suffisamment de satisfaction. En dehors de l'intercommunalité, il est toujours difficile de se dissocier des actions intercommunales. »

**M. le MAIRE.**- « C'est une structure qui fonctionne d'elle-même. Je rappelle que les étudiants qui avaient été lauréats d'un groupement national du Lycée Descartes sont allés discuter avec les membres du Conseil Citoyen. On les rencontre régulièrement dans les animations. Ce sont des citoyens qui sont passés du stade de leur appartement à un stade public. Ils sont également associés avec des jeunes sur un composteur. On en parle beaucoup mais après il faut réaliser. Des jeunes les accompagneront pour un composteur collectif sur le secteur. Il faut trouver des bénévoles pour le Conseil Citoyen. Cela ne se décrète pas. On peut toujours dire qu'il faut faire des commissions mais il faut aussi trouver des volontaires qui acceptent de passer du temps et de s'investir. Ce n'est pas forcément le plus facile pour les membres du Conseil Citoyen. Je veux les féliciter car c'est une tâche parfois difficile. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

## **15 - FONCIER**

### **Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour 2017**

*Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY*

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2017, la Commune n'a procédé à aucune acquisition, ni aucune cession.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice budgétaire 2017;
- **ANNEXER** ce bilan au compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **16 -FINANCES**

### **Approbation du compte de gestion 2017**

*Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT*

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2017;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives;
- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame GRANGE, Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part;

- **APPROUVER** en conséquence les comptes de gestion 2017 du budget principal de la Ville et du budget annexe de La Mouche.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

## 17 - FINANCES

### Vote du compte administratif 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2017 avait été construit dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes financières et la Ville avait fait le choix de diminuer son budget de fonctionnement pour poursuivre sa politique d'investissement tout en respectant son engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux grâce un niveau d'autofinancement élevé.

L'exécution budgétaire 2017 du compte administratif 2017 peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	10 126 071	Impôts et taxes	15 987 195
		Dotations et subventions	3 182 906
Charges à caractère général et de gestion courante	7 570 825	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	1 166 564
		Autres produits	357 436
Frais financiers	274 267	Produits financiers	217
Charges exceptionnelles	76 510	Produits exceptionnels	197 049
Opérations d'ordre	1 017 587	Opérations d'ordre	15 085
<b>Total</b>	<b>19 065 259</b>	<b>Total</b>	<b>20 906 452</b>

**Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2017** 1 841 192

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 755 207	Subventions	282 854
Emprunt	953 097	Emprunts	0
Autres immob. Financières	0	Autres immob. Financières	5 000
Participations et créances ratt.	6 000	Dépôts et cautionnements	2 920
Dotations, fds divers et réserves	358 236	Dotations, fonds	612 031
Restes à réaliser	882 520	Restes à réaliser	35 000
Dépenses 2017		Recettes 2017	
Opérations d'ordre	365 085	Opérations d'ordre	1 367 587
		Affectation du résultat 2016	2 681 551
Déficit d'investissement 2016	780 475		
<b>Total</b>	<b>6 100 620</b>	<b>Total</b>	<b>4 986 941</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement 2017** 1 113 679



## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1,84 M€ en 2017, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,9 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 19,06 M€.*

### – les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 18 047 673€, si cette évolution de +3,8% par rapport à 2016 s'explique essentiellement par la masse salariale les charges à caractère général et financières sont encore en baisse.

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	% de réalisation	Évolution € / 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 899 896	4 079 502	3 803 841	93,2%	-96 054
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 567 937	10 182 962	10 126 071	99,4%	558 135
014 ATTENUATION DE PRODUITS	340 238	358 113	353 367	98,7%	13 129
022 DEPENSES IMPREVUES	0	30 000	0	0,0%	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 251 619	3 552 557	3 413 616	96,1%	161 997
66 CHARGES FINANCIERES	303 311	335 000	274 267	81,9%	-29 044
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 034	85 753	76 510	89,2%	56 476
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>17 383 034</b>	<b>18 623 887</b>	<b>18 047 673</b>	<b>96,9%</b>	<b>664 639</b>

>> Les charges à caractère général : 3,8M€ (-2,5% soit -96 k€ par rapport à 2016, 21,1% des dépenses totales de fonctionnement)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les rémunérations des délégués et des prestataires, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations...

Représentant toujours moins d'un quart des dépenses réelles de fonctionnement, ce poste est en diminution de 2,5% par rapport à 2016.

Ce bon résultat fait suite à des diminutions constantes des charges à caractère général depuis 2013 (-16,7% entre les CA 2013 et 2017). Ces diminutions illustrent les efforts réalisés pour limiter les évolutions des charges de fonctionnement et préserver des capacités d'investissement sans augmenter les impôts locaux.

Différentes initiatives et actions sont menées au quotidien dans l'ensemble des secteurs de la commune. La rationalisation et la réduction des coûts sont des objectifs permanents avec des résultats obtenus en matière de frais d'affranchissement, de télécommunications, de gardiennage et de nettoyage, d'impression, et de documentation.

Cette optimisation permanente est parfois obtenue en combinant différents facteurs avec par exemple pour les espaces verts la gestion différenciée, le réaménagement permanent des espaces ainsi que l'optimisation de l'arrosage (utilisation des cuves de récupération d'eau, choix des espèces).

L'effort d'investissement permet de continuer à limiter les dépenses d'entretien ou de les exécuter conformément aux prévisions initiales (entretien de terrain, de réseaux de voies et réseaux, de bâtiments et de matériel roulant).

Les groupements de commande opérés précédemment ont permis également de continuer à stabiliser les coûts en matière de téléphonie, de fournitures administratives et scolaires.

Cette baisse s'explique aussi par des réalisations inférieures aux prévisions principalement pour les fluides (-49 K€) et les assurances (-3,5 k€) ainsi que du fait de certaines actualisations et révisions de prix à des niveaux moins élevées qu'anticipées du fait d'une inflation très modérée (pour les contrats de maintenance, les prestations).

>> Les charges de personnel : 10,1M€ (53,1% des dépenses totales de fonctionnement)

Premier poste de dépenses, les charges de personnel sont de 10,1 M€. Le ratio de ces charges dans les dépenses réelles reste inférieur à la moyenne de la strate qui est supérieure à Saint-

Genis-Laval de +4%. Il convient également de rappeler que la part de ces dépenses évolue aussi de manière mécanique en fonction de l'évolution des charges. En effet, la diminution des autres charges entraîne proportionnellement en pourcentage une augmentation des charges de personnel.

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale reste de manière générale toujours caractérisée par des décisions exogènes qui se répercutent sur les charges de personnel comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation des cotisations patronales.

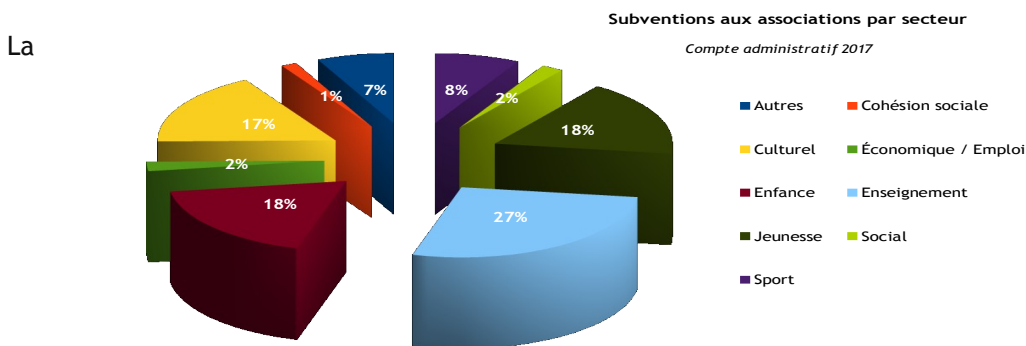
Certains événements ponctuels ont également un impact en 2017. Citons pour mémoire, le festival des musiques de Beauregard, les 4 tours des élections, l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle au groupe scolaire Paul Frantz, la mise en œuvre de la Convention d'Occupation Précaire pour les logements des policiers municipaux, le transfert de compétences non compensées en 2017 en matière d'état civil.

L'évolution des charges de personnel entre 2016 et 2017 s'explique aussi par certains arrêts maladie et les congés maternité qui ont été remplacés afin de maintenir un service public de qualité ainsi que la mise en place du « nouveau » régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit le R.I.F.S.E.E.P.). Ces dépenses doivent aussi être mises en parallèle avec les remboursements perçus au titre de ses agents absents (voir ci après les développements relatifs aux recettes du chapitre 013). L'évolution est en effet compensée partiellement par des remboursements obtenus qui sont supérieures aux prévisions du budget initial (+ 71 K€).

**>> Les autres charges de gestion courante 3,41M€ (18,9% des dépenses réelles de fonctionnement)**

Elles se décomposent principalement en deux parties :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,44 M€ au CA 2017. Des efforts d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement des services de la ville ont permis, malgré un contexte financier délicat, de maintenir le soutien aux associations réparti de la façon suivante :



répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (663k€), la jeunesse (428 K€), la culture (411 K€), l'enfance (442 K€) et le sport (189 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESJ et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les trois principales subventions sont attribuées au CADEC, au CMA et à l'Association Musicale. Concernant l'enseignement, le montant des subventions intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'OGEC mais aussi les subventions votées dans le cadre des TAP.

– les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 709 K€

	CA 2016	CA 2017	Évolution % 2016-2017	Évolution € 2016-2017
CCAS	222 209	261 988	17,9%	39 779
LA MOUCHE	412 836	446 913	8,3%	34 077
<b>Total des subventions d'équilibre</b>	<b>635 045</b>	<b>708 901</b>	<b>11,6%</b>	<b>73 856</b>

Il convient de relever que l'exécution budgétaire a en effet permis de ne pas mobiliser tous les moyens prévus aux budgets aussi bien pour le CCAS que pour le budget annexe « La Mouche».

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est inférieure de 41 k€ à ce qui avait été budgété. En effet, l'exécution financière est caractérisée par une exécution des charges de personnel conforme aux prévisions et des dépenses à caractère général optimisées.

Les recettes encaissées, sur le budget annexe ont été légèrement supérieures aux estimations aussi bien du côté des subventions perçues que de la fréquentation (produit des services).

>> **Les autres charges de fonctionnement**

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont composées principalement d'écritures exceptionnelles de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur avec pour mémoire une erreur d'imputation des services de l'État relative à certaines recettes qui ont bien été perçues mais non comptabilisées sur le compte adéquat en 2016 et donc comptabilisées deux fois ainsi que des intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement du délai global de paiement (1,5 K€).

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 286 k€ en 2017. Elles sont en légère diminution par rapport aux années précédentes (-20 k€ par rapport à 2015 et -17 k€ par rapport à 2016) du fait d'une gestion de trésorerie optimisée et d'un contexte financier toujours très favorable. Le niveau des taux est toujours très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC en 2017. Pour mémoire le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale entre les collectivités locales. Il est passé 203 K€ en 2016 à 253 k€ en 2017. Le FPIC connaît une progression régulière depuis son instauration en 2011 qui impacte négativement le budget communal. Cette dépense obligatoire n'existait pas en 2011 et n'était que de 26 K€ en 2012 pour la commune.

Le budget prévu au titre du prélèvement au titre de la loi SRU, a été exécuté conformément aux prévisions initiales (100 K€) compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment qui se déduisent de la pénalité à hauteur de 129 K€.

– les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 891 367€ en 2017. Si elles diminuent de -0,6% par rapport aux réalisations de l'exercice 2016, elles restent conformes par rapport aux prévisions. Cette légère baisse masque des évolutions importantes de certaines recettes à la hausse (compensations, produits exceptionnels et des services), comme à la baisse (droits de mutation, Dotation Globale de Fonctionnement).

Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	% de réalisation	Évolution € / 2016
013 ATTENUATION DE CHARGES	238 473	215 800	249 245	115,5%	10 772
70 PRODUITS DE SERVICES	703 323	873 869	917 318	105,0%	213 996
73 IMPOTS ET TAXES	16 123 627	15 831 946	15 987 195	101,0%	-136 432
<i>dont impôts locaux</i>	12 028 621	12 080 000	12 139 809	100,5%	111 188
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 083 232	2 083 232	100,0%	0
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 206	100,0%	0
<i>dont TCFE</i>	428 329	420 000	437 908	104,3%	9 579
<i>dont TLPE</i>	82 489	70 000	63 962	91,4%	-18 527
<i>dont droits de mutations</i>	1 239 770	950 000	983 785	103,6%	-255 985
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 430 764	3 198 557	3 182 906	99,5%	-247 859
<i>dont DGF</i>	1 573 986	1 270 431	1 270 431	100,0%	-303 555
<i>dont compensations des exonérations</i>	337 420	432 032	432 064	100,0%	94 644
<i>dont CAF</i>	1 265 756	1 254 413	1 225 089	97,7%	-40 666
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	357 404	376 786	357 436	94,9%	32
76 PRODUITS FINANCIERS	217	220	217	98,7%	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 311	156 050	197 049	126,3%	40 738
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>21 010 120</b>	<b>20 653 228</b>	<b>20 891 367</b>	<b>101,2%</b>	<b>-118 753</b>

### >> La fiscalité : 16 M€ (76,5% des recettes réelles de fonctionnement)

L'exécution de ce chapitre est conforme aux prévisions mais il est important de souligner qu'il diminue de - 0,8% par rapport à l'année 2016. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon (montants identiques) : il s'agit de l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (190 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLY et nous est ensuite reversée. Cette recette (438 K€ en 2017) varie en fonction de la consommation des usagers. Elle connaît une légère progression par rapport aux prévisions et aux réalisations des années précédentes.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend difficile à estimer.

Elle est structurellement toujours supérieure aux niveaux moyens constatés par le passé du fait d'un environnement attractif mais connaît une forte diminution (-256 k€) du fait d'une conjoncture un peu moins porteuse.

Enfin, la **fiscalité directe locale** représente 58% des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. Les taux votés en 2018 par la commune sont stables pour la neuvième année consécutive.

### >> Les dotations et participations 3,2 M€ (chapitre 74) et 15,2% des recettes réelles

Les recettes du chapitre 74 baissent comme les années précédentes (3,85 M€ en 2015, 3,4 M€ en 2016 et 3,2 M€ en 2017) Elles diminuent ainsi de 7,2% par rapport à l'an passé principalement du fait de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État (-19,3%).

Trois postes de recettes sont identifiables au sein de ce chapitre :

La DGF (dotation forfaitaire) qui ne représente plus que 6,1% des recettes réelles de fonctionnement totales. Cette dotation est diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€) mais l'objectif de réduction du déficit public est désormais atteint.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées par l'État. Perçues en définitive à hauteur de 432 K€, elles sont supérieures aux prévisions car l'État a décidé, après la première loi de finances initiale, de compenser partiellement les communes (sur la base d'un taux forfaitaire) de l'exonération qu'il avait accordé précédemment à certaines catégories défavorisées de la population.

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elles sont globalement stables (1,23 M€) par rapport à l'an dernier du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers qui traduit une offre proposée toujours conforme avec les besoins et les attentes des usagers.

#### >> Les produits des services 917 K€ (4,4% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés correspondent aux montants prévisionnels mais augmentent fortement par rapport au réalisé 2016 (+30,4% soit +214 K€). Il en est ainsi pour les deux grandes catégories de recettes que sont :

- l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, Séjours Été, Mixcube...), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public ...
- les recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la ville). Il en est de même pour le CCAS.

#### >> Les autres produits de gestion courante 357 K€ (1,7% des recettes réelles)

Le chapitre 75 regroupe le loyer de la gendarmerie, les revenus des immeubles appartenant à la Ville, ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale au PSP et la location de l'emplacement du distributeur automatique de billets aux Collonges. Les recettes sont stables et identiques à 2016 (en montant et en proportion).

#### >> Les atténuations de charges 249 K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

Il est important de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la Ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (par principalement son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel.

#### >> Les autres recettes réelles de fonctionnement 197 K€ (chapitres 76 et 77)

Les produits exceptionnels sont plus élevés qu'en 2016. Le niveau de réalisation s'explique par la donation Raymond Bagne de 135 K€. Ils comptabilisent également les remboursements de sinistres, des cessions de biens mobiliers réformés suite aux ventes sur le site « [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr) ».

Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes et aucune cession d'immobilisations n'a été réalisée en 2017.

*L'exécution de toutes les dépenses et de toutes les recettes de fonctionnement 2017 s'est conclu par un solde excédentaire net de 1,84 M€.*

*La volonté de la majorité de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux ainsi que la contribution de la ville à la résorption du déficit public de l'État induisent une stabilité des recettes de fonctionnement qui diminuent par rapport à 2016 mais restent légèrement supérieures aux prévisions initiales.*

*Cette différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (autofinancement) constitue une des sources essentielles du financement de l'investissement et doit permettre de couvrir obligatoirement à la fin de chaque exercice le remboursement des emprunts souscrits antérieurement.*

*L'autofinancement dégagé en 2017 permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement, qui s'élève à 1,1 M€, mais aussi de participer au financement des investissements inscrits au budget 2018 grâce au solde disponible.*

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

*Si le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice 2017) fait apparaître une capacité de financement de +514 316,64€, le résultat final de la section d'investissement requiert un besoin de financement global de 1 113 679,04€.*

*En effet, il doit être pris en compte d'une part les restes à réaliser en dépenses et en recettes mais aussi l'affectation du résultat et le report de l'exercice 2016. Ce besoin de financement est classiquement et normalement couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement qui s'élève pour l'exercice 2017 à +1 841 192,31€ (réglementation comptable M14).*

### – Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	Réalisé 2017 (RAR inclus)
DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 676 723	4 537 018	2 755 207	882 520	3 637 727
20-21-23 IMMOBILISATIONS	3 376 264	4 087 256	2 439 396	813 898	3 253 294
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	300 460	449 762	315 811	68 622	384 433
DEPENSES FINANCIERES	2 941 412	3 069 925	1 317 333	0	1 317 333
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	358 236	358 236	358 236	0	358 236
16 EMPRUNTS	2 583 176	2 676 639	953 097	0	953 097
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	6 000	6 000	0	6 000
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	1 050	0	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	0	28 000	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 618 135</b>	<b>7 606 943</b>	<b>4 072 540</b>	<b>882 520</b>	<b>4 955 060</b>

### >> Les dépenses financières

Les emprunts sont comptabilisés au sein du chapitre 16 qui comprend le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving ainsi que les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 953 K€ pour l'exercice 2017, il comprend:

- le remboursement en capital : 600 K€,
- les opérations liées aux tirages sur ligne de trésorerie : 350 k€,
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 3 K€.

L'encours de dette se situe à 457€ par habitant et reste donc en dessous de la moyenne des collectivités de la strate (1 118€/habitant, source DGFIP/DGCL).

### >> Les dépenses d'équipement

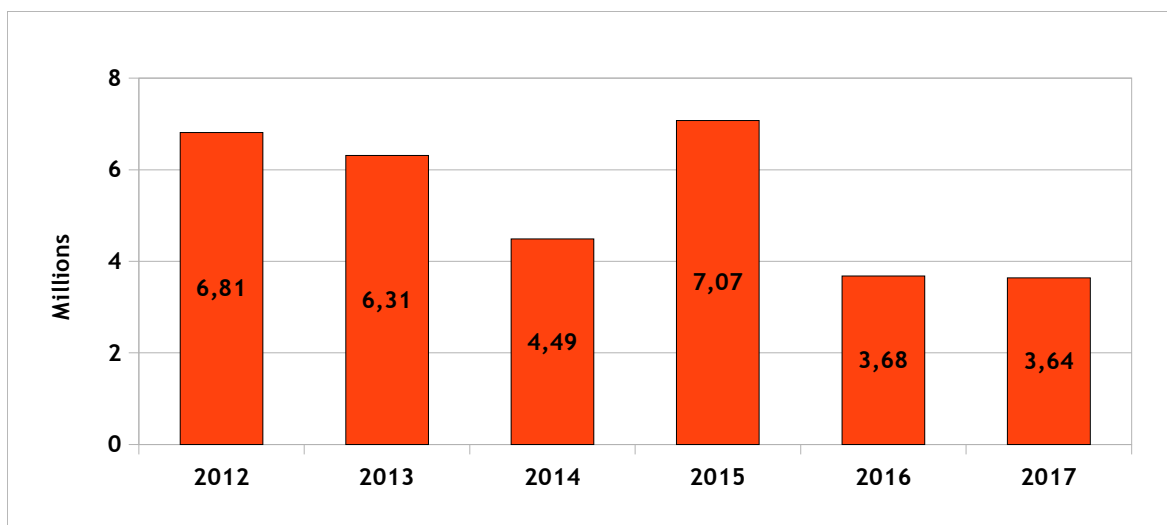
Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 3,6 M€ en 2017, dont 0,88 M€ correspondant aux restes à réaliser pour des opérations finalisées ou en cours de réalisation pour lesquelles toutes les factures n'ont pas été réceptionnées concernant principalement des honoraires (Halle Fillot, RAM des Collonges), des travaux à destination des différents équipements (écoles, crèches, stade, gymnases ...) ou des espaces publics (dissimulation de réseaux, espaces verts ...).

***En synthèse, pour l'année 2017, les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement en matière d'emprunts (350 k€ d'emprunt ont été tirés contre 1,8 M€ prévus au budget prévisionnel) et de réserves foncières (l'absence d'opportunités foncières n'a pas mobilisé financièrement les 180 k€ budgétés).***

### >> Les dépenses d'équipement

En 2017, la Ville poursuit donc sa politique d'investissement affichant une moyenne de dépenses d'équipement réalisées de 5,3 M€ depuis 2012. Le graphique ci-dessous met en évidence le traditionnel caractère cyclique de l'investissement où les phases d'études précèdent la réalisation des projets.

**Dépenses d'équipement en M€**



Ces dépenses comprennent d'une part en subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part, en travaux dédiés aux projets de la Ville.

Les subventions d'équipement représentent 315 K€ attribués de la manière suivante :

- *Fonds de concours à la métropole de Lyon (178 K€):* montant du au titre de la création de la voie Darcieux Collonges et financement du Fonds d'Initiative Communal pour permettre réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière ;
- *Subvention versées à Alliad Habitat (115 K€):* participations déductibles intégralement de la pénalité SRU (pour les projets à la Châtaigneraie et au Colibri),

- *Subventions au FLPA Le Colombier et à La Mouche (22 K€)* : avec principalement pour le FLPA le financement des travaux de mises aux normes et de rénovation ainsi que l'aménagement du jardin (tables, bancs, tonnelles,...) et pour La Mouche l'achat de matériel et la fourniture et la pose du nouveau système de diffusion sonore.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - PUP DARCIEUX	99 944
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2017	78 000
Subvention d'équipement LE COLOMBIER	19 035
Subvention d'équipement LA MOUCHE	3 616
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements La Chataigneraie	60 419
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements Le Colibri	54 796
<b>Total subventions d'équipement</b>	<b>315 811</b>

L'année 2017 marque le commencement d'un nouveau cycle d'investissement de la PPI. Les premières dépenses relatives aux opérations majeures et structurantes qui vont être réalisées tout au long de la seconde partie du mandat ont ainsi été effectuées et sont intégrées dans les crédits consommés et engagés par opération. Il s'agit pour la petite enfance du réaménagement du RAM et de la crèche Roule Virou aux Collonges, de la rénovation et de la restructuration du Centre Social et Culturel des Barolles, de la réalisation d'un espace sportif couvert au complexe Henri Fillot. En 2017, la Ville a donc investi pour :

→ **Poursuivre l'entretien de son patrimoine et l'amélioration de son cadre de vie :**

Une recherche permanente de minoration des frais de fonctionnement futurs est intégrée dans tous les projets. Les principales réalisations sont présentées ci après par opération :

**Espaces verts (100 K€)** : finalisation du réaménagement des abords du Mixcube et du Square Bagne, plantation d'arbres et d'arbustes, aménagement du rond point Charly/Vourles, optimisation et rénovation de l'arrosage automatique, acquisition de matériel.

**Voirie-éclairage public (420 K€)** : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (PUP Darcieux, F.I.C., chemin de Laval, parking du CLESJ, chemin de la Patinière ... ). Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes concernent en 2017 des travaux de dissimulation des réseaux, de mise en conformité des mâts et des armoires de commandes (Darcieux, chemin des Loyes, avenue Charles de Gaulle, abords du Mixcube, Place des Collonges, lanternes du centre ville).

**Tous bâtiments (697 K€)** : travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP avec la création d'un ascenseur et la pose de nouveaux châssis à l'école Guilloux. De nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel et adapté à tous les usages avec par exemple la mise en conformité des V.M.C. (Petite maison des Champs, local archives, PSP, écoles ... ), la fourniture et pose de signalétique, de blocs de secours et de vitrages ; la mise aux normes et de sécurité en matière électrique et d'incendie ...

**Patrimoine (168K€)** : les travaux et la pose d'une nouvelle chaudière pour l'église pour l'essentiel ainsi que la réfection du lavoir de la Platte.

**Enseignement (295 K€)** : de nombreux petits travaux d'optimisations, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année ainsi que des achats de mobilier et de matériel pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires (contrôle d'accès, menuiseries, accès, chauffage, faux-plafonds, peinture, ventilateurs et matériel de nettoyage et d'entretien ... ). Notons par ailleurs que 109K€ ont été consacrés en faveur du plan numérique des écoles (câblage, matériel, parc informatique scolaire ...).



**Équipements sportifs (781 K€)** : représentant le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m<sup>2</sup>, de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, citons par exemple

- la rénovation de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation au gymnase Guilloux,
- la fourniture et la pose d'une cuve et de nouveaux luminaires aux gymnases Giono et Équinoxe,
- la réfection de la toiture et de l'étanchéité pour les gymnases Giono et Guilloux,
- des travaux « intérieurs » (matériel, rangement, peinture ...) et « extérieurs » (clôtures, portes portillons, accès sélectifs et enrobés ...) au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités,
- le financement des études et des diagnostics pour réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri Fillot.

**Structures jeunesse (142 K€)** : la création d'un parc vélos et le financement des études pour les travaux de rénovation du CSCB, la fourniture de mobilier et d'équipement pour le CLESG et le Mixcube ainsi que le solde de la maison de quartier des Collonges ont constitué l'essentiel des dépenses.

**La Mouche (187 K€)** : finalisation du paiement des travaux de rénovation de l'équipement dans le but de diminuer les coûts de fonctionnement (liés notamment aux fluides et aux charges de personnel), d'autonomisation de la salle Gayet et d'amélioration de l'accueil des spectateurs et acteurs du cinéma théâtre.

**Le B612 (69 K€)** : finalisation du paiement des travaux et acquisition de mobilier et d'équipements pour optimiser et adapter l'équipement aux différents usagers.

**Structures Petite Enfance (256 K€)**: Une trentaine d'opérations ou d'acquisitions ont été menées pour les différentes structures tout au long de l'année. On notera principalement la rénovation des cuisines Sucre d'orge et P'tits Mômes, la rénovation des sols souples (Pom'cerises, P'tits Mômes, Accueil Enfance et Jardin Passerelle) des travaux de peinture (Sucre d'orge et Accueil Enfance); ainsi que le renouvellement et l'acquisition du matériel électro ménager indispensable au bon fonctionnement des structures (lave linge, sèche linge, matériel de cuisine,...). Des crédits ont également été mobilisés et engagés pour le réaménagement du RAM des Collonges.

#### - Les recettes d'investissement

	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	Réalisé 2017 (RAR inclus)
RECETTES D'EQUIPEMENT	1 460 859	3 018 612	282 854	0	282 854
13 SUBVENTIONS	110 859	277 612	282 854	0	282 854
16 EMPRUNTS	1 350 000	2 741 000	0	0	0
RECETTES FINANCIERES	3 664 909	3 339 466	3 301 501	35 000	3 336 501
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 149 706	594 915	612 031	0	612 031
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 513 901	2 681 551	2 681 551	0	2 681 551
165 CAUTIONS RECUES	1 302	2 000	2 920	0	2 920
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	41 000	5 000	35 000	40 000
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	20 000	0	0	0
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>5 125 767</b>	<b>6 358 077</b>	<b>3 584 355</b>	<b>35 000</b>	<b>3 619 355</b>

Les recettes réelles d'investissement sont de **3,6M€** au CA 2017.

Trois types de recettes ont permis de financer les investissements de l'exercice 2017:

**les subventions d'équipement** : un total de 204 k€ a été perçu de la part de la Métropole de Lyon (Contrat Pluriannuel, Projet Nature, GSUP). Le solde correspond au fonds de concours versé pour la chaudière de l'église pour 60 k€ et aux subventions de l'Etat (CAF) pour soutenir les investissements effectués pour les différentes structures petite Enfance (Jardin passerelle, Roule Virou, Accueil enfance,...).

**les dotations** regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (577 K€) et la Taxe Locale d'Équipement (35 K€).

**l'excédent capitalisé** : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,68 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

**les cessions immobilières** : la commune n'a procédé à aucune cession immobilière au cours de l'année 2017.

**En conclusion, la Ville avait choisi en 2017 malgré un contexte national toujours délicat, marqué par la baisse de la dotation globale de fonctionnement, de maintenir la stabilité des taux communaux des impôts locaux. Les efforts de tous ont permis de maîtriser les coûts et de poursuivre le plan pluriannuel d'investissement.**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** les comptes administratif 2017 des budgets principal et annexe;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 1 841 192,31€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 1 113 679,04 € (qui intègre au titre des reports 882 520,19€ de dépenses et 35 000 € de recettes ainsi que les reports en section d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de dépenses de 780 475,49€);
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 708 661,67 € (615 167,67 € au titre de la section de fonctionnement et 93 494,00 € au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports en dépenses de l'exercice pour un montant de 26 036 € et en recettes de l'exercice n-1 pour un montant de 68 668,68 €.

**M. le MAIRE.**- « *Merci Monsieur MASSON. Je céderai la présidence à M. DELAGOUTTE, notre doyen.*

**T. MONNET.**- « *De toute façon, Monsieur MASSON, on ne vous entendait plus, mais je crois que ce que vous dites n'est pas retranscrit in extenso dans les comptes rendus.*

*Nous nous sommes exprimés en temps voulu lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 et lors du Budget Primitif 2017 et de même pour 2018, avec à chaque fois un certain nombre de propositions concrètes, avec des objectifs beaucoup plus forts envers le monde associatif, envers l'environnement, envers la démocratie participative, envers la participation citoyenne, envers l'éducation populaire, envers le logement social, envers une culture plus ouverte à la diversité, envers l'humanaire et bien d'autres encore. Vous n'avez de cesse de nous décrier comme des diseux et des dépensiers irresponsables. Vous nous adjurez de vous faire des propositions concrètes et non de grandes envolées idéologiques, mais lorsque nous vous en proposons, vous les balayez négligemment de la main parce que ce ne sont pas les vôtres, et que par conséquent elles ne valent rien. Vous avez raison après tout, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.*

*Avec nos faibles moyens mais avec toute notre bonne volonté et nos profondes convictions nous sommes restés honnêtes envers les personnes qui nous ont fait confiance lors des municipales, et nous continuerons de l'être sans aucune ambition de pouvoir personnel. C'est entre autres ce qui nous différencie de certaines autres personnes. Il n'y a point d'amertume dans ces paroles, aucune tristesse, aucune volonté revancharde, juste des regrets !*

*À l'étude du compte administratif 2017, nous constatons objectivement que vous avez très bien su financièrement et techniquement mener à bien votre programme, vos choix politiques, qui évidemment ne sont pas les nôtres. Nous ne pouvons que nous féliciter de la*

*bonne tenue des comptes et des finances de notre ville. Élus et personnels municipaux ont accompli un excellent travail qui mérite d'être souligné. Nous pensons également, malgré vos cris d'orfraie, que plusieurs de nos propositions, de nos choix politiques n'auraient pas contribué à l'augmentation des impôts ni au déséquilibre financier de la ville, et une chose est sûre, nous l'aurions rendue beaucoup plus humaine, équitable, collaboratrice et vivante ! »*

**A. CALLIGARO.**- *« Lors de l'adoption du Budget Primitif, mon groupe avait pu exprimer certains désaccords sur les priorités de l'action municipale tout en saluant l'effort de la bonne gestion de la municipalité. Je ne reviendrai pas sur les priorités des choix politiques qui font l'objet du Débat d'Orientation Budgétaire et du Budget Primitif, pas du compte administratif qui est un bilan comptable simplement entre les prévisions et les réalisations. Celui-ci indique la qualité de la réalisation des prévisions.*

*J'en profite pour faire une parenthèse sans ouvrir le précédent débat sur les logements conventionnés. Vous avez certainement vu ces dernières semaines, dans les villes voisines et comparables à la nôtre, des pénalités de 600 000 à 700 000 € pour non-construction. Nous aurions du mal à les assumer sans augmenter les impôts à Saint-Genis-Laval. Il faut toujours réfléchir sur les équilibres en termes de construction par rapport aux finances derrière. C'est simple d'en discuter en Conseil mais derrière il faut pouvoir assurer.*

*Nous saluons la gestion attentive dans le contexte financier et contraint que nous connaissons, ainsi que les efforts demandés à tous. Il s'agit avant tout de l'argent de nos concitoyens pour lesquels nous partageons la même attention. Mais personne n'est parfait. Il ne manque plus que vous nous rejoigniez sur certaines priorités d'action. Merci. »*

**M. le MAIRE.**- *« Quelques mots au niveau du Compte Administratif. Je suis en désaccord avec ce qui a été dit. Sur tous les secteurs de la vie, on essaie d'apporter des réponses aux questions des Saint-Genois sur la petite enfance, les jeunes, le sport, la culture, les seniors. Nous y parvenons aussi bien que possible. Je vous remercie de saluer la bonne gestion de la Ville. C'est quand même important et cela permet d'appréhender l'avenir avec plus d'optimisme surtout quand la reprise est là. Après les jugements de valeur des uns et des autres sur qui est le plus humain, le plus social, le plus affectif, restent des jugements personnels. Il me semble que l'équipe municipale qui est aux commandes a quand même ce souci permanent de répondre, y compris aux difficultés sociétales que nous rencontrons. Nous le faisons également en essayant d'avoir un développement économique. Cela n'a pas été forcément cité. L'économie et les entreprises c'est la richesse de la Ville et ce sont aussi des emplois. Des personnes qui consomment et qui peuvent sortir des difficultés. Il y a beaucoup d'associations et d'investissement. Les élus sont presque tous dans des associations et œuvrent dans ces différents domaines, économiques, sociétaux. C'est le Compte Administratif et c'est aussi la traduction d'une action très transversale que nous souhaitons la plus transversale possible. J'entends souvent les tables rondes écologiques, etc. Simplement sur Saint-Genis-Laval, nous avons un projet de champ solaire. C'est à examiner et on en reparlera s'il évolue avec la Métropole. Au niveau du 140 Route de Vourles, ALLIADE isole ses bâtiments pour faire descendre les consommations d'énergie et de fluides. C'est un gain pour les personnes qui y résident. C'est le cas d'ALLIADE, qui n'est pas encore en BBC, mais avec la « RT 2012 », c'est - 15 %. On est sur le référentiel de la Métropole qui est plus exigeant que la « RT 2012 ». Je souhaite que les prochaines opérations se déroulent en BBC. Je l'ai dit clairement lors de l'inauguration. Assurer le logement comme nous le faisons c'est bien mais en même temps il faut aussi aider à ce que les charges soient les moins importantes possibles car souvent c'est un facteur.*

*Sur Grand Lyon Habitat, c'est aussi l'installation de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire. Une diminution de l'eau chaude est aussi attendue à terme. C'est bien du travail que l'on fait au fond, aidés ou pas par la Ville, mais aidés par la Métropole en l'occurrence. C'est la copropriété de Rose l'Haye, qui se lance dans un programme de BBC avec une isolation. Il y a un grand panneau. C'est une aide de 950 000 € de la Métropole. Là-dedans il y a également beaucoup d'interventions de l'ANAH car il y a aussi des propriétaires aux faibles revenus, des retraités, qui sont aussi accompagnés dans les aides et pour le paiement du surcoût même si c'est un surcoût au départ pour économiser.*

*Cela n'a pas été dit forcément, mais quand nous essayons de diminuer nos frais de fonctionnement nous le faisons aussi pour économiser l'énergie. C'est gagnant-gagnant. C'est moins de dépenses pour la Ville et un peu plus de dépenses pour des actions et des projets*

utiles à tous. Nous essayons d'avoir cette globalité d'actions transversales et nous concourons effectivement à une ville plus humaine et plus belle. Il est sûr qu'il y a des problèmes et que tout n'est pas résolu en termes d'emplois et de sécurité. Il y a une question orale sur ce sujet. Nous essayons d'avancer modestement et opiniâtrement. Nous avons un programme sur plusieurs années qui permet aussi de tracer les perspectives de la ville de demain. Depuis ces 10 dernières années, elle s'est largement transformée. Il suffit de regarder une photo des Barolles et des Collonges datant d'une dizaine d'années avec le PSP, qui était une galerie marchande complètement désertée et désaffectée, ouverte aux quatre vents. Cette marche-là s'est faite pour les habitants des quartiers et pour l'ensemble des Saint-Genois. On peut voir que les équipements sont largement utilisés, pas seulement par les résidents du Champlong mais aussi par Bellevue et l'ensemble des copropriétés autour ou des autres ensembles locatifs.

Nous pouvons collectivement être fiers de ce qui est réalisé mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Il y a encore beaucoup de tâches devant les défis qui s'offrent à nous sur la transition sociétale, numérique et énergétique.

Je vais laisser la présidence à Monsieur DELAGOUTTE pour qu'il assure le vote du Compte Administratif sans la présence du Maire puisque c'est la loi. »

(Monsieur le Maire quitte la séance à 21 heures 08).

Y. DELAGOUTTE.- « Je vous propose de participer au vote sur ce Compte Administratif. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

(Retour en séance de Monsieur le Maire à 21 heures 29).

## **18 - FINANCES**

### **Affectation du résultat 2017**

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget (et finance à ce titre une partie des investissements 2017). Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2018.

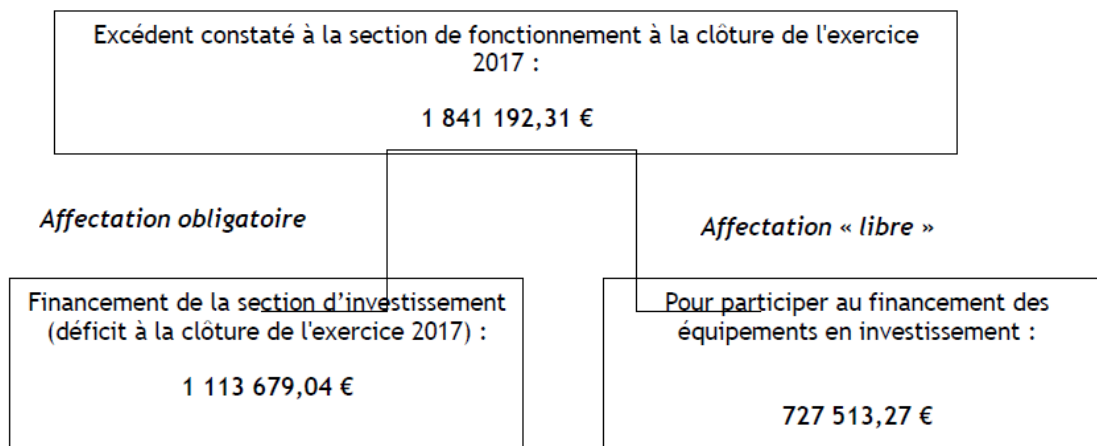
Ainsi, après examen du Compte Administratif 2017, les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants pour le budget principal :

**Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 1 841 192,31 €**

**Besoin de financement de la section d'investissement : 1 113 679,04 €**

Aussi, il est proposé l'affectation du résultat 2017 suivante :

- 1 113 679,04 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2017 (autofinancement prévu au budget 2017)
- 727 513,27 € pour financer partiellement les investissements 2018



Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal pour 1 113 679,04 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2017 (autofinancement prévu au budget 2017) et 727 513,27 € en complément pour le financement des investissements 2018.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

**M. le MAIRE.**- « Comme nous en avons discuté en Conférence des Présidents, je vous propose de présenter ensemble les quatre délibérations suivantes (19, 20, 21 et 22), qui sont toutes relatives au personnel municipal et aux différentes instances de représentation.

À la fin de l'année, nous aurons de nouvelles élections des Représentants du Personnel. Nous devons statuer sur la création d'un Comité Technique commun Ville et CCAS et la création d'un CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail).

Ensuite, il s'agit de fixer le nombre de représentants pour le Comité Technique. Bien entendu, nous avons consulté chacune de ces instances et à l'unanimité des deux instances sortantes, tout le monde a souhaité reconduire le dispositif en vigueur, qui fonctionne avec un vrai dialogue entre l'Administration, les Représentants du Personnel et l'autorité territoriale. Il s'agit de rattacher le CHSCT entre la Ville et le CCAS, pour avoir une seule instance et de fixer le nombre de Représentants du Personnel, soit 5 Représentants du Personnel et 5 Représentants de l'Autorité territoriale, dans deux collèges : collège Personnel et collège Élus de l'Autorité territoriale.

Je vous propose de procéder à un vote séparé pour chaque délibération. »

## **19 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Création d'un Comité Technique commun Ville et CCAS (Élections professionnelles du 6/12/2018)**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Or il peut être décidé par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Le CCAS comptant moins de 50 agents, il devrait être rattaché au Comité Technique du Centre de gestion du Rhône. Toutefois, au regard de la réglementation, il peut être décidé de créer un Comité Technique commun avec la Ville.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Commune = 259 agents
- CCAS = 21 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun,

Il est proposé en conséquence, dans un souci de cohérence et d'équité dans les décisions prises pour les agents de la Ville et ceux du CCAS, de créer un Comité Technique commun aux deux établissements.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** le rattachement du personnel du CCAS au Comité Technique du personnel communal et donc de créer un Comité Technique commun aux deux établissements;
- **INVITER** Monsieur le Maire, en sa qualité de Président du Conseil d'administration du CCAS, à présenter une délibération concordante au Conseil d'administration de cet établissement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **20 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Création d'un CHSCT commun Ville et CCAS**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'article 33-1 prévoit qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer

un CHSCT unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Commune = 259 agents
- CCAS = 21 agents

permettent la création d'un CHSCT commun,

Il est proposé en conséquence, dans un souci de cohérence et d'équité dans les décisions prises pour les agents de la ville et ceux du CCAS, de créer un CHSCT commun aux deux établissements,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** le rattachement du personnel du CCAS au CHSCT du personnel communal et donc de créer un CHSCT commun aux deux établissements;
- **INVITER** Monsieur le Maire, en sa qualité de Président du Conseil d'administration du CCAS, à présenter une délibération concordante au Conseil d'administration de cet établissement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **21 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Fixation du nombre de représentants pour le Comité Technique**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la création d'un Comité Technique est obligatoire dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Il s'agit d'un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail.

Dans la perspective des élections professionnelles qui se tiendront, le 6 décembre 2018, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de représentants du personnel et de représentants de la collectivité au sein du Comité Technique. De plus, il convient de se prononcer sur le principe du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique.

Ainsi, lorsque l'effectif des agents de la collectivité est compris entre 50 et 349, le nombre de sièges peut-être compris entre 3 et 5 titulaires. Chaque membre titulaire au sein de chacun des collèges a un membre suppléant pour le remplacer en cas d'absence temporaire ou d'empêchement définitif.

De plus, le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été créé un Comité Technique commun compétent à l'égard des agents de la Ville et du CCAS et placé auprès de la Ville.

La Mairie et le CCAS comptant moins de 350 agents, les représentants de la collectivité en concertation avec les organisations syndicales, lors d'une réunion ayant eu lieu le 3 mai 2018, ont proposé de conserver le paritarisme au sein de cette instance, de prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités et donc de fixer le nombre de sièges de chaque collège de la manière suivante :

- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour le collège des représentants du personnel
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour le collège des représentants de la collectivité

Cette organisation permettra de garantir l'efficacité du dialogue social par l'expression pluraliste des différentes sensibilités syndicales mais aussi celles des employeurs territoriaux.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et Commission Administrative Paritaire des collectivités locales et de leurs établissements publics,

Vu le décret 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

Considérant la consultation des organisations syndicales du 3 mai 2018

Considérant que les effectifs recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour déterminer la composition du Comité Technique sont de 259 agents pour la Ville et de 21 agents pour le CCAS, et permettent ainsi de fixer un nombre de représentants titulaires du personnel compris entre 3 et 5.

Il est proposé en conséquence :

- de fixer la composition du Comité Technique à cinq représentants de la collectivité et cinq représentants du personnel, auxquels s'ajouteront les membres suppléants,
- de prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** à dix le nombre des membres titulaires du Comité Technique, soit cinq représentants de la collectivité et cinq représentants du personnel, ainsi que le même nombre de suppléants;
- **ACCEPTER** de maintenir la parité numérique entre les collèges;
- **DÉCIDER** que l'avis du collège des représentants de la collectivité soit recueilli lors des séances du Comité Technique.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**



## **22 - PERSONNEL COMMUNAL**

### **Fixation du nombre de représentants pour le CHSCT**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Conformément à l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la création d'un CHSCT est obligatoire dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Dans les collectivités territoriales et les établissements publics de moins de cinquante agents, les missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont exercées par le comité technique dont relèvent ces collectivités et établissements.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail ; il doit également veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Dans la perspective des élections professionnelles qui se tiendront, le 6 décembre 2018, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de représentants du personnel et de représentants de la collectivité au sein du CHSCT. De plus, il convient de se prononcer sur le principe du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité au sein du CHSCT.

Ainsi, lorsque l'effectif des agents de la collectivité est supérieur à 200, le nombre de sièges peut-être compris entre 3 et 10 titulaires. Chaque membre titulaire au sein de chacun des collèges a un membre suppléant pour le remplacer en cas d'absence temporaire ou d'empêchement définitif.

De plus, le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été créé un CHSCT commun compétent à l'égard des agents de la Ville et du CCAS et placé auprès de la Ville.

La Mairie et le CCAS comptant plus de 200 agents, les représentants de la collectivité en concertation avec les organisations syndicales, lors d'une réunion ayant eu lieu le 3 Mai 2018, ont proposé de conserver le paritarisme au sein de cette instance, de prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités et donc de fixer le nombre de sièges de chaque collège de la manière suivante :

- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour le collège des représentants du personnel;
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour le collège des représentants de la collectivité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant la consultation des organisations syndicales du 3 mai 2018,

Considérant que les effectifs recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour déterminer la composition du CHSCT sont de 259 agents pour la Ville et de 21 agents pour le CCAS, et permettent ainsi de fixer un nombre de représentants titulaires du personnel compris entre 3 et 10.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** à dix le nombre des membres titulaires du CHSCT, soit cinq représentants de la collectivité et cinq représentants du personnel, ainsi que le même nombre de suppléants;
- **ACCEPTER** de maintenir la parité numérique entre les collèges;
- **DÉCIDER** que l'avis du collège des représentants de la collectivité soit recueilli lors des séances du CHSCT commun.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

### **23 - PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Recrutement de saisonniers été 2018**

*Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI*

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services « logistique », « entretien des bâtiments », « espaces verts » et « sport ».

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers et ainsi de s'appuyer sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service « Développement économique et cohésion sociale », afin de rencontrer dans un premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un deuxième temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

#### **Service espaces verts**

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 2 juillet 2018 au 31 juillet 2018 et du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 août 2018 sur des fonctions d'aide jardinier.

#### **Service entretien des bâtiments et logistique**

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 2 juillet 2018 au 31 juillet 2018 et du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 août 2018 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

#### **Service des sports**

3 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C, sur des fonctions de gardien de gymnase du 16 juillet au 11 août 2018, et de gardien de stades spécialisé en espaces verts pour les périodes du 2 juillet au 28 juillet 2018 et du 6 août 2018 au 31 août 2018.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2018. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2018.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

**M. le MAIRE.**- *« L'ordre du jour est épuisé. Nous avons une ressortissante belge et française. Je vous demande d'avoir une pensée pour les victimes policières et civiles de l'attentat qui a eu lieu à Liège. Nous attendons les résultats de l'enquête mais apparemment c'est un attentat terroriste, dans des conditions affreuses pour ceux qui en sont les victimes. Nous avons une pensée pour nos amis belges et pour les familles des victimes. Ils sont aujourd'hui dans la peine. »*

## QUESTIONS ORALES

**A. CALLIGARO.**- « Une question sur l'impôt des Saint-Genois. Depuis 10 ans, la Ville n'a pas augmenté la taxe communale. C'est très bien. Vous connaissez mon attachement à la limitation de la pression fiscale. Mon attachement porte aussi sur l'utilisation des deniers publics du contribuable Saint-Genois. Nous nous devons aussi d'utiliser son impôt le mieux possible au service de Saint-Genis-Laval et des Saint-Genois. Il y a sur le site de la Ville un article intitulé : « Les associations saint-genoises financées par et pour les Saint-Genois ». C'est une évidence. L'argent de la Ville est l'argent des contribuables saint-genois et son utilisation doit être en priorité orientée localement. C'est le propos de cet article qui illustre l'effort municipal en direction des associations locales et qui évoque aussi, plus spécifiquement la situation du CADEC, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder au sein de ce Conseil avec la question du nombre d'associations extérieures adhérentes, qui fait débat. Mon propos n'a rien de polémique. Pouvez-vous simplement nous indiquer si la future convention entre la Ville et le CADEC intégrera des dispositions sur la priorité à donner aux associations saint-genoises ? Merci. »

**F. TIRTIAUX.**- « En fait, c'est déjà le cas avec la convention actuelle. Je ne sais pas si vous vous rappelez de l'explication du dernier Conseil Municipal. Nous sommes d'accord que cette convention actuelle n'est pas correctement appliquée et mérite d'être revue et actualisée pour préciser un certain nombre de points. Elle remonte à 1996 et date un peu.

Cette nouvelle convention intégrera bien entendu des dispositions en la matière mais apportera aussi des précisions aussi bien utiles pour la Ville que pour le CADEC dans le cadre de leur partenariat pour rendre le meilleur service possible à la population et en explicitant bien évidemment pour le mieux le pourquoi de la subvention. Cela se fera conjointement en concertation car nous n'avons pas d'autre objectif que d'utiliser le plus efficacement possible l'argent du contribuable au service de la population saint-genoise. Cela vaut bien évidemment aussi pour l'action de la municipalité en direction du monde associatif mais aussi pour tout le reste. Merci. »

**Y. CRUBELLIER.**- « Les actes d'incivilité sont de plus en plus réguliers et fréquents. Contrairement à ce que vous pouvez penser, il ne s'agit pas ici de posture politique mais malheureusement les faits qui se déroulent actuellement au Champlong me contraignent à intervenir une fois encore sur ce sujet afin que chacun ici comprenne que le bien vivre ensemble a atteint ses limites, voire les a dépassées.

Il y a obligatoirement une solution à ce problème d'incivilité récurrent dans ce quartier mais encore faudrait-il avoir la volonté d'y mettre fin une fois pour toutes.

Préférez-vous ici, comme aux Barolles, laisser vos administrés vivre dans l'angoisse et l'insécurité pendant une vingtaine d'années avant que les fauteurs de troubles soient enfin expulsés. La tolérance zéro de M. GIULIANI, sanction dès le premier délit, ne vous inspire-t-elle donc pas ? Pour information, il fut Maire de New York de 1994 à 2001, après en avoir été procureur général depuis 1983. Ses réussites dans la lutte contre la corruption, les trafiquants de drogue, le crime organisé, etc. sont vite reconnus. La criminalité et la délinquance ont diminué durant les années GIULIANI. Ses résultats seraient dus à un travail concerté entre les diverses institutions municipales, en particulier les écoles, à une répression plus forte, à la réhabilitation de certains quartiers, à la présence importante de la police. Le sentiment d'insécurité a baissé et il est devenu possible de se promener dans certains quartiers évités par le passé.

Nous nous sommes rendus le 17 mai à la soirée débat organisée par Monsieur le député de la 10<sup>ème</sup> circonscription, la nôtre. Réunion très intéressante qui nous a permis de découvrir les chiffres de la délinquance sur ce territoire et sur Saint-Genis-Laval en particulier. Hélas ! notre commune détient tous les records dont nous nous serions bien passés. Le nombre d'interventions, le nombre d'atteintes aux biens, le nombre de vols, etc. Madame TIRTIAUX ne manquera pas de vous transmettre les chiffres. Certains élus ont de bonnes idées et peut-être devrions-nous les tester à Saint-Genis-Laval.

Revenons à notre commune. Depuis plusieurs jours le quartier du Champlong connaît une recrudescence des actes de délinquance assez récurrents mais qui ne posent, semble-t-il, pas de problèmes à ceux qui ne les subissent pas. Le tout n'est pas d'avoir de bonnes paroles,

encore faut-il des actes, plutôt que de rentrer chez soi dans son quartier bien tranquille et laisser nos concitoyens vivre dans l'insécurité.

Pour information, voici le quotidien des résidents du Champlong : un petit groupe de jeunes garçons âgés d'une douzaine d'années a brisé la porte de l'immeuble de la tour avec une barre de fer et des cailloux. Les garages sont régulièrement bloqués et les résidents ne peuvent y accéder. Un groupe d'individus, allant jusqu'à une trentaine, fait sur les places de parking des grillades dégageant des fumées incommodant les habitants du quartier. Déjà en 2015 j'avais soulevé ce problème sans qu'une solution soit trouvée, semble-t-il. Une dizaine de jeunes se regroupe aussi vers le magasin Leader Price en souillant les trottoirs avec des canettes, etc. Un certain nombre d'habitants a informé à plusieurs reprises les forces de gendarmerie, qui viennent de temps en temps mais les faits persistent. Je vous pose donc la question : quels moyens pensez-vous mettre en place pour que cessent définitivement les faits de délinquance qui pourrissent la vie de nos citoyens ? Je vous remercie. »

**M. GUOUGUENI.** - « La délinquance zéro, comme le risque zéro, cela n'existe pas. Concernant les chiffres sur notre commune, que vous avez évoqués, j'ai eu l'occasion de les communiquer en présence de la brigade de gendarmerie. J'aimerais rappeler que le nombre de faits ramenés à des taux montre que nous sommes plutôt bien lotis en termes de délinquance sur la Ville de Saint-Genis-Laval. D'ailleurs, je vois que vous faites référence à la ville de New York, où pendant la période de M. GIULIANI, il y avait deux meurtres par jour. On pourrait amener le même raisonnement si je raisonnais en nombre. Saint-Genis-Laval est plus sécurisée que New York. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés. Par principe, il y a toujours trop de délinquance et d'incivilité, ce qui doit nous conduire à ne jamais relâcher notre mobilisation en la matière et c'est bien le cas. Police municipale et gendarmerie nationale travaillent de concert avec une forte présence sur le terrain. La ville travaille aussi avec toute une série d'acteurs, des bailleurs, les éducateurs, des commerçants, les habitants, le CLSPD auquel faisait référence Mme ROTIVEL, car la réponse ne peut pas être monolithique. Il faut à la fois travailler sur la prévention, la répression, les règlements des copropriétés ou encore les aménagements urbains.

Vous évoquez Leader Price. Son Directeur vient d'adresser à Monsieur le Maire ses remerciements pour l'écoute et l'action de la Ville, les aménagements réalisés, gênant manifestement avec un certain succès les rassemblements problématiques, qui avaient été constatés. Nous agissons de manière résolue pour la sécurité et la tranquillité publique et continuerons à le faire. »

**P. BARD.** - « Monsieur le Maire, vous avez publié un édito et une communication fort intéressante sur quatre pages dans le bulletin Saint-Genis-Info du mois d'avril 2018, avec comme intitulé : « Lutter contre le réchauffement climatique est une impérieuse nécessité ». La transition énergétique est effectivement une nécessité pour sortir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles et du tout nucléaire. Vous affirmez que la solution pour la lutte contre le réchauffement climatique passe par des actions par la commune de Saint-Genis-Laval ou par la Métropole de Lyon.

Première question : avez-vous voyagé dans le monde, notamment dans les pays suivants : Chine, Inde, Pakistan, Mongolie, Iran, Égypte, là où se trouvent les villes les plus polluées du monde ?

Deuxième question : pensez-vous réellement que Saint-Genis-Laval et ses 21 000 habitants ou la France avec ses 67 millions d'habitants pèseront sur un problème qui concernera bientôt 8 milliards d'habitants ? Évidemment non. Ce n'est qu'une action politique au niveau mondial qui peut juguler un tel problème.

De plus, vous citez et approuvez une phrase de M. Bruno CHARLES affirmant que Lyon héritera d'un climat du Sud algérien à la fin du siècle.

Troisième question : à quel rapport scientifique incontestable se réfère ce monsieur ? Ce genre d'affirmation anxigène est douteuse, n'apportant rien à la crédibilité de ce dossier. En effet, on ne peut pas dire que nous l'avons constaté dans notre pays, la dernière période de canicule longue datant de 2003, tout le monde s'en souvient.

Globalement, nous ne pouvons qu'approuver votre credo personnel et votre pratique en matière de transition énergétique, mais penser que des actions écologiques saint-genoises ou françaises résoudront ce problème planétaire est une vue de l'esprit, du genre vouloir vider les océans à la petite cuillère ou aménager des déserts grain de sable par grain de sable.

*Chez nous, la lutte contre le gaspillage énergétique a plus d'intérêt pour les factures des particuliers et des entreprises ou des collectivités locales que l'efficacité pour la lutte contre le réchauffement climatique planétaire. Le seul bémol est que quand nos concitoyens baissent leur consommation d'énergie, ils voient en même temps leurs factures continuer d'augmenter à coups de taxes et contributions diverses. Les systèmes de récupération d'eau de pluie sont intéressants pour les particuliers, qui ont un jardin ou une piscine et qui constatent avec effroi le prix du mètre cube de l'eau potable. Mais en France on ne manque globalement pas d'eau sauf à certains endroits où la culture intensive de céréales gourmandes en eau peut aggraver un problème local de géologie.*

*En conclusion, il y a une écologie locale incitative propice à une baisse des coûts auprès de la population mais qui, n'en doutons pas, n'aura pas d'effet sur le réchauffement climatique mondial.*

*Nous vous remercions par avance de répondre aux trois questions. »*

**M. le MAIRE.** - *« Je vous remercie de saluer l'engagement de la Ville sur cette question du développement durable et de la transition énergétique. Effectivement, je l'ai souvent dit, et j'y crois très profondément, c'est une impérieuse nécessité qui s'impose à nous pour nos enfants et nos petits-enfants.*

*Par ailleurs, je suis heureux de constater que nous partageons le diagnostic sur l'importance de l'enjeu mais pas forcément sur les causes. En revanche, nous divergeons très largement sur le sens de l'engagement local en la matière. Il est certain que ces actions ont un intérêt d'économie financière pour les collectivités comme pour les habitants mais aussi, et là nous divergeons, sur la préservation globale des ressources naturelles et le climat. Les deux ne sont pas opposés. Au contraire, les nouvelles énergies, les économies circulaires non délocalisables, sont aussi des opportunités de développement économique et d'emploi. On le verra dans quelques années au niveau des hôpitaux où on aura la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles technologies et d'autres formes de relations à l'énergie.*

*Je ne commenterai pas vos propos qui adoptent les thèses climato sceptiques les plus radicales. La communauté scientifique mondiale est désormais quasiment unanime pour valider le réchauffement climatique et ses nombreuses conséquences. Mon fils est allé il y a quelques années sur la banquise. Maintenant elle a reculé de quelques dizaines de kilomètres. Je crois que tout le monde connaît ces conséquences. À Lyon, il y a même des cigales dans les platanes de l'avenue de Saxe, alors qu'il n'y en avait pas avant. J'ai des goyaves dans mon jardin au mois d'octobre. Il n'y a pas de réchauffement climatique mais les choses se sont modifiées, semble-t-il. Il suffit de regarder autour de soi pour le comprendre.*

*Quand vous dites que la France ne manque pas d'eau, quelques mesures sont prises. Je ne sais pas si vous lisez la presse ou l'actualité. Ce n'est peut-être pas votre source mais les nappes phréatiques sont extrêmement basses. Un représentant des agriculteurs est présent. Les pluies et les précipitations de ces dernières années sont quand même extrêmement faibles et les nappes phréatiques sont au plus bas. C'est bien pour cela que nous essayons d'y participer avec la collecte des eaux de toit et les réinjections à la nappe phréatique, comme j'ai pu l'expliquer dans le bulletin municipal ou lors des différents entretiens que nous avons pu avoir.*

*Quoi qu'il en soit, il faut réagir face à une problématique qui est mondiale, certes. Nous sommes bien d'accord que l'enjeu est planétaire mais, Monsieur BARD, l'action politique au niveau mondial que vous appelez de vos vœux ne peut pas se concrétiser ou ne peut se concrétiser que par un mouvement global qui relèverait d'un gouvernement mondial. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de gouvernement mondial. Il s'agit donc de penser globalement mais d'agir localement. C'est en effet à cette échelle de la vie réelle que se situe la prise de conscience des acteurs et que se font jour les initiatives concrètes. C'est au contraire la multiplication de celles-ci qui pourra avoir un effet général selon l'adage que les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

*Je dirais aussi que ce que nous faisons en Europe sur la transition énergétique et sur la recherche plus économe nous permet également de développer des process que l'on peut largement exporter dans le monde entier dans des pays qui n'ont pas les moyens de cette recherche et qui peuvent les appliquer comme les panneaux photovoltaïques solaires, l'accès à l'eau, l'amélioration de l'agriculture, pour les pays qui connaissent la famine.*

*Est-il utile d'avoir des conventions et des accords internationaux ? Nous avons bien vu la COP de Paris. Leur traduction dans la réalité se fait par les acteurs des territoires, que ce soient des institutions, des acteurs économiques ou des citoyens à leur échelle individuelle car il s'agit d'une révolution culturelle apportée par chacun d'entre nous.*

*Je note que c'est souvent à l'échelle locale que la volonté d'agir existe et que se font jour des initiatives concrètes dans tous les pays du monde. Monsieur CRUBELLIER a fait référence à New York. Aux États-Unis, ils refusent l'accord de Paris, mais des villes et des industriels poursuivent leur engagement en dépit du désengagement des accords de Paris par leur président sur le climat. C'est donc bien à nous et chez nous, à notre échelle, de nous mobiliser pour contribuer à ce changement.*

*Enfin, sur le modèle des États-Unis auquel vous faites référence sur la sécurité, j'ajouterai qu'avec les massacres dans les écoles américaines et la délinquance qui vient de New York, la délinquance a augmenté à l'extérieur.*

*Nous essayons d'agir concrètement pour les citoyens et essayons d'accompagner au niveau de la Métropole et la coopération internationale qui est nécessaire. J'ai souvent entendu dire qu'il valait mieux aider les gens chez eux et que cela leur évitait de venir chez nous. C'est peut-être vrai mais après il faut le faire. Il faut avoir cette coopération et en matière de transition énergétique avec le nombre de pays qui n'ont pas accès à l'électricité, à l'eau et simplement à de l'alimentation, nous pouvons y travailler ensemble et commencer ici à expérimenter pour pouvoir les exporter. C'est aussi la jeunesse qui est avec nous dans ce domaine car c'est pour eux que nous agissons à partir d'aujourd'hui et, à mon avis, c'est bien utile de le faire au niveau local avant d'attendre que d'autres s'en emparent ou s'en préoccupent au-delà de postures politiques que l'on peut voir ici ou là. »*

*Je vous remercie de votre attention. Le Conseil municipal est donc terminé et je vous souhaite une excellente soirée ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 26/06/2018  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER